

MONITEUR BELGE

BELGISCH STAATSBLAD

Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005.

Le *Moniteur belge* peut être consulté à l'adresse :
www.moniteur.be

Direction du Moniteur belge, chaussée d'Anvers 53,
1000 Bruxelles - Conseiller général : A. Van Damme

Numéro tél. gratuit : 0800-98 809

183e ANNEE



N. 267

Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programmawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005.

Dit *Belgisch Staatsblad* kan geconsulteerd worden op :
www.staatsblad.be

Bestuur van het Belgisch Staatsblad, Antwerpsesteenweg 53, 1000 Brussel - Adviseur-generaal : A. Van Damme

Gratis tel. nummer : 0800-98 809

183e JAARGANG

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2013
PREMIERE EDITION

VRIJDAG 13 SEPTEMBER 2013
EERSTE EDITIE

SOMMAIRE

Lois, décrets, ordonnances et règlements

Gouvernements de Communauté et de Région

Région wallonne

Service public de Wallonie

10 JUILLET 2013. — Décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, p. 64564.

INHOUD

Wetten, decreten, ordonnanties en verordeningen

Gemeenschaps- en Gewestregeringen

Waals Gewest

Waalse Overheidsdienst

10 JULI 2013. — Decreet houdende de eerste aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Waalse Gewest voor het begrotingsjaar 2013, bl. 64910.

Gemeinschafts- und Regionalregierungen

Wallonische Region

Öffentlicher Dienst der Wallonie

10. JULI 2013 — Dekret zur ersten Anpassung des allgemeinen Ausgabenhaushaltsplanes der Wallonischen Region für das Haushaltsjahr 2013, S. 64738.

**LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS
WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN**

**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[C – 2013/27167]

**10 JUILLET 2013. — Décret contenant le premier feuilletton d'ajustement
du budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (1)**

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE I^{er}. — Dispositions générales

Article 1^{er}. Les crédits destinés à couvrir les dépenses de la Wallonie afférentes à l'année budgétaire 2013 sont ouverts et ventilés en articles de base conformément aux programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Ces tableaux donnent l'estimation des dépenses prévisionnelles à imputer en 2013 à charge des fonds budgétaires.

(En euro)	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation limitatifs	Crédits de liquidation non limitatifs
Crédits de dépenses	7.630.368.000	7.586.100.000	-
Dont	Moyens d'engagement	Moyens de liquidation	
Dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires	151.652.000	151.652.000	-

Art. 2. L'article 7 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe du Fonds spécial de l'aide sociale pour le budget ajusté 2013 est fixée à 59.289 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du budget économique de février 2013 pour l'inflation 2013 et du refinancement structurel de 5.000 milliers d'euros confirmé lors du budget initial 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2014 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2013. »

Art. 3. L'article 8 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget ajusté 2013 est fixée à 32.134 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du budget économique de février 2013 pour l'inflation 2013.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC sera garantie lors de l'ajustement 2014 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2013. »

Art. 4. L'article 9 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget ajusté 2013 est fixée à 1.072.452 milliers d'euros tenant compte des prévisions du budget économique de février 2013 pour l'inflation 2013 et du refinancement structurel de 10.000 milliers d'euros intégré au budget initial 2009.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2014 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2013. »

Art. 5. L'article 36 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Belfius Banque au 1^{er} avril 2013 : 16.332.000 EUR représentant les intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 telle que modifiée par son avenant n° 16 du 15 juillet 2008, soit 14.767.000 EUR, adaptés, à partir de l'année de répartition 2009, au pourcentage d'évolution, lequel est majoré d'un pour cent à partir de 2010. »

Art. 6. L'article 37 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Belfius Banque :

- au 1^{er} août 2013 : 49.581.000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale;

- au 1^{er} octobre 2013 : 32.134.000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes. »

Art. 7. A l'article 50 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, les mentions des subventions reprises au programme 12 de la division organique 13, aux programmes 11 et 12 de la division organique 17 et aux programmes 11, 15, 25 et 35 de la division organique 18 sont modifiées comme suit :

« Programme 13.12 : travaux subsidiés :

Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale.

Subvention aux Pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie.

Subvention aux pouvoirs locaux et au Centre régional d'Aide aux Communes dans le cadre d'investissements communaux d'intérêt public supra-local et de travaux de voiries.

Subventions aux administrations subordonnées dans le cadre de la mise en œuvre du plan air – climat (éclairage public).

Subventions à des organismes privés ou publics pour des opérations de recherche, de sensibilisation, d'information et d'éducation ainsi que des actions en rapport avec les infrastructures routières dans le domaine des travaux subsidiés.

Subventions aux pouvoirs locaux et autres personnes de droit public pour des travaux ou des études en matière de voirie et de bâtiments publics ou de l'achat de matériel.

Subventions dans le cadre du Plan Mercure, des PICverts ainsi que des Espaces Multi Services (EMS).

Subvention aux intercommunales pour l'achat de bâtiments.

Subventions aux communes dans le cadre du Fonds d'investissement des communes 2013-2016.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, à des organismes publics ou privés dans le cadre du cofinancement des programmes européens. »

« Programme 17.11 : politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire :

Contribution de la Wallonie au financement de la « Cellule générale de Politique en matière de Drogues ».

Soutien à des initiatives transversales.

Soutien au plan Tandem.

Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le SIDA.

Subventions aux communes dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie.

Subventions transversales en équipement dans les secteurs publics et privés.

Subventions accordées au Forem pour les matières transversales. »

« Programme 17.12 : santé :

Subventions au « centre de recherche de la Défense sociale » du centre hospitalier « Les Marronniers ».

Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale.

Subventions pour recherches, études et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale.

Subventions aux centres de télé-accueil.

Subventions en faveur d'organismes et groupements qui participent par leurs actions à la diffusion d'informations relatives à la santé.

Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale et en toxicomanie et en circuit de soins.

Subventions en matière de soins palliatifs.

Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.

Subventions en matière de maladies sociales.

Subventions d'équipement et d'aménagement des Services de santé mentale relevant du secteur privé et du secteur public.

Subventions aux Relais Santé.

Subventions pour interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai.

Subventions pour des actions dans le cadre de la Cellule permanente Environnement Santé.

Subventions aux réseaux d'aide et de soins et aux services spécialisés en assuétudes.

Subventions en vue du redéploiement de l'offre hospitalière.

Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Subvention pour le renforcement des réseaux d'aide et prise en charge des toxicomanes dans le cadre du Plan d'inclusion sociale.

Dépenses liées au fonctionnement de l'observatoire de la santé.

Subventions aux associations de santé intégrée.

Subventions aux centres de coordinations de soins et de services à domicile relevant du secteur privé et du secteur public.

Intervention dans le cadre du Plan wallon de Nutrition Santé et Bien-être.

Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique.

Contribution de la Région wallonne au financement de la « Cellule Politique francophone Santé-assuétudes ». »

« Programme 18.11 : promotion de l'emploi :

Subventions à l'IWEPS pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi.

Subventions à des entreprises en vue de favoriser la création d'emplois supplémentaires ou le maintien d'emplois par la réduction collective du temps de travail.

Subventions pour des actions s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions relatives aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne.

Subventions pour initiatives portant sur des programmes spécifiques en matière d'insertion professionnelle.

Subventions dans la rémunération des travailleurs acceptant le partage de leur temps de travail.

Subventions des biens immobiliers acquis par les associations dans le cadre de leurs actions pilotes s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions aux communes en vue de favoriser le développement de nouveaux emplois locaux.

Subventions permettant le financement du transfert de compétence « emploi » à la Communauté germanophone.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions aux Missions régionales pour l'Emploi.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions dans le cadre de l'accompagnement et de la sensibilisation des entreprises au management de la diversité.

Subventions aux structures de gestion centre-ville.

Subventions aux agences de développement local.

Octroi de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emploi.

Interventions en faveur d'entreprises en lien avec le marché de l'emploi. »

« Programme 18.15 : économie sociale :

Subventions à des entreprises d'insertion qui ont pour objet l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer.

Subvention pour la promotion de l'emploi dans le service de proximité.

Subvention pour le fonctionnement de la SOWECSOM.

Subventions pour le financement d'action pilote dans le secteur de l'économie sociale.

Subvention pour la promotion de l'économie sociale.

Subventions aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de microcrédit.

Subventions des agences conseil.

Subventions pour le financement de l'encadrement au sein d'entreprises d'insertion agréées IDESS.

Intervention en faveur de la SA SOWECSOM dans le cadre de la mission déléguée « Fonds d'économie sociale et durable ».

« Programme 18.25 : politiques croisées dans le cadre de la formation :

Subventions aux entreprises, employeurs et opérateurs de formation permettant la mise en œuvre du programme de formation en alternance.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Institut de Formation pour les Indépendants et les Petites et Moyennes Entreprises.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Office francophone de la Formation en Alternance.

Subvention aux actions d'alphabétisation.

Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences.

Subventions au Service francophone des Métiers et Qualifications.

Subventions de toute nature relatives aux projets Cyber-écoles et Cyber-classes.

Subventions dans le cadre d'expériences pilote de formation en alternance dans l'Enseignement supérieur.

Subventions dans le cadre de projets pilotes « Ecole numérique ».

Subventions dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteurs ASBL, pouvoirs locaux et communautés.

Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics dans le cadre de la formation en alternance. ».

« Programme 18.35 : innovation - nouvelles technologies - technologies de l'information et de la communication : Subventions aux entreprises dans le cadre des programmes innovation - nouvelles technologies - technologies de l'information et de la communication.

Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications.

Subvention à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER.

Subvention à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER.

Subvention à l'ASBL Groupement de redéploiement économique.

Subventions dans le cadre du plan TIC pour l'éducation.

Subventions dans le cadre de l'expérience-pilote DIGITAL CITIES. »

Art. 8. L'article 60 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est supprimé.

Art. 9. L'article 3, alinéa 1^{er}, le 2^o, b), du décret du 27 octobre 2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal, est complété d'un troisième tiret rédigé comme suit :

« Soit, lorsque la personne qui désire s'installer comme indépendant à titre principal est âgée de plus de 50 ans, un certificat relatif aux connaissances de gestion de base visé par l'article 3, alinéa 1^{er}, de la loi-programme P.M.E., dont le contenu est détaillé à l'article 6 de l'arrêté royal du 21 octobre 1998 portant exécution du chapitre 1^{er} du titre II de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, et la preuve d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le même secteur professionnel d'activités que celui de son installation à titre principal. »

Art. 10. A l'article 5 du décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'Aide aux Communes chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et des provinces de la Région wallonne est ajouté un § 13 libellé comme suit :

« § 13. De l'accord et aux conditions du Gouvernement wallon, le Centre régional d'Aide aux Communes est habilité à assurer, au bénéfice des pouvoirs organisateurs des structures de l'enfance, la liquidation des investissements ayant bénéficié de l'octroi d'une subvention par le Gouvernement wallon. »

CHAPITRE II. — Autorisations

Art. 11. En vue de lui confier la gestion financière de certaines activités du SEPAC, le Gouvernement wallon est autorisé à y installer un trésorier à désigner par le Ministre du Budget et justiciable de la Cour des Comptes.

Ce trésorier est autorisé à verser à la société émettrice de titre-repas la quote-part personnelle des agents relative à l'acquisition de ces chèques-repas qui lui est confiée.

CHAPITRE III. — Garanties régionales

Art. 12. L'article 102 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne aux emprunts contractés par les agriculteurs et les sociétés agricoles pour des investissements ou des fonds de roulement en agriculture et horticulture dans le cadre du Fonds d'Investissement agricole et des aides aux investissements dans le secteur agricole, pour un montant total de 99.103.000 euros. »

Art. 13. L'article 115 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie de la Société wallonne de crédit social. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 134.000.000 euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. »

Art. 14. L'article 116 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie de la Société wallonne du Logement. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 221.000.000 euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. »

CHAPITRE IV. — Services à gestion séparée

Art. 15. L'article 131 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat de l'année 2013 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 9.844.000 euros pour les recettes et à 9.844.000 euros pour les dépenses. »

CHAPITRE V. — Organismes d'intérêt public

Art. 16. L'article 133 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité de l'année 2013 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 8.687.000 euros pour les recettes et à 8.687.000 euros pour les dépenses. »

Art. 17. L'article 135 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2013 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 4.394.000 euros pour les recettes et à 5.377.000 euros pour les dépenses. »

Art. 18. L'article 139 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Fonds piscicole de Wallonie de l'année 2013 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 1.050.000 euros pour les recettes et à 1.323.000 euros pour les dépenses. »

CHAPITRE VI.— *Dispositions diverses*

Art. 19. L'article 162 du décret du 19 décembre 2012 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 est modifié comme suit :

« Les subventions, telles que visées à l'article 13 alinéa 1^{er}, 1° à 4°, du décret du 11 mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des missions régionales pour l'emploi, pour autant qu'elles ne prennent pas la forme de subventions telles que déterminées en vertu du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand, sont liquidées par le Forem, pour l'année 2013, selon les modalités suivantes :

1° une avance, représentant 50 % du montant annuel octroyé en 2012, est versée dans le courant du premier trimestre 2013 sur base d'une déclaration de créance transmise à l'administration en deux exemplaires;

2° une seconde tranche, correspondant à 70 % du montant annuel de la subvention octroyée en 2013 et diminué du montant de la première avance, est versée dans le courant du troisième trimestre sur base d'une déclaration de créance transmise à l'administration en deux exemplaires;

3° le solde de 30% du montant annuel de la subvention octroyée en 2013 est versé dans le courant de l'année 2014 en fonction du montant de la déclaration de créance, du rapport d'activités, en ce compris la réalisation des objectifs du plan d'actions annuel, et des pièces justificatives transmis à l'administration.

La subvention complémentaire, telle que visée à l'article 13, alinéa 1^{er}, 5° du même décret est destinée en 2013 à couvrir l'intervention prévue par les partenaires sociaux dans le cadre des accords pour le secteur non-marchand privé wallon. Cette subvention est liquidée par le Forem sur la base des éléments justificatifs transmis par l'administration. »

Art. 20. Dans la Partie III, Titre III, Chapitre I^{er} du Code de l'Eau, il est inséré un article D.342*bis* rédigé comme suit :

« A défaut pour les titulaires d'autorisation de prises d'eau situés en Région wallonne de remplir les obligations énoncées à l'article D.252, § 1^{er}, 1° et 2°, les autorités compétentes s'y substituent aux fins de poursuivre les missions de service public qui leur incombent et de se conformer aux obligations mentionnées à l'article D.252, § 1^{er}.

A défaut d'exécution des obligations de ces dernières, la Région wallonne s'y substitue aux mêmes fins. La Région wallonne récupère les montants à charge des titulaires de prises d'eau défaillants. »

CHAPITRE VII. — *Dispositions finales*

Art. 21. Le présent décret produit ses effets le 1^{er} janvier 2013.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Namur, le 10 juillet 2013.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,
J.-M. NOLLET

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Le Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,
P. FURLAN

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,
Mme E. TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,
Ph. HENRY

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
C. DI ANTONIO

—
Note

(1) *Session 2012-2013.*

Documents du Parlement wallon : 5-VIII bcd (2012-2013) N^{os} 1, 1bis à 4.

Compte rendu intégral : séance plénière du 10 juillet 2013.

Discussion.

Vote.

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 01.</i>						
	<i>Parlement wallon.</i>						
Programme 01.00	Dotation au Parlement wallon.	45.551	45.551	0	0	45.551	45.551
Programme 01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1.566	1.566	-33	-33	1.533	1.533
	<i>Totaux pour la division organique 01.</i>	47.117	47.117	-33	-33	47.084	47.084
	<i>Division organique 02.</i>						
	<i>Depenses de cabinet</i>						
	<i>Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>						
Programme 02.01	Subsistance	3.595	3.595	75	75	3.670	3.670
	<i>Ministre du Développement durable et de la Fonction publique</i>						
Programme 02.02	Subsistance	2.941	2.941	0	0	2.941	2.941
	<i>Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports</i>						
Programme 02.03	Subsistance	2.616	2.616	0	0	2.616	2.616
	<i>Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles</i>						
Programme 02.04	Subsistance	3.203	3.203	0	0	3.203	3.203
	<i>Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>						
Programme 02.05	Subsistance	2.854	2.854	0	0	2.854	2.854
	<i>Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances</i>						
Programme 02.06	Subsistance	2.622	2.622	0	0	2.622	2.622
	<i>Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité</i>						
Programme 02.07	Subsistance	3.087	3.087	-75	-75	3.012	3.012
	<i>Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine</i>						
Programme 02.08	Subsistance	3.238	3.238	0	0	3.238	3.238
	<i>Totaux pour la division organique 02.</i>	24.156	24.156	0	0	24.156	24.156

		Crédits initiaux				Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement		Crédits de liquidation		Crédits d'engagement		Crédits de liquidation	
		<i>Division organique 09.</i>							
		<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>							
Programme	09.01	4.701	4.701	0	0	4.701	4.701	0	4.701
Programme	09.02	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453	0	4.453
Programme	09.03	1.926	1.926	0	0	1.926	1.926	0	1.926
Programme	09.04	6.119	6.387	25	-291	6.119	6.144	6.096	6.096
Programme	09.06	1.038	1.038	0	0	1.038	1.038	0	1.038
Programme	09.07	480	480	0	0	480	480	0	480
Programme	09.08	51.482	51.482	0	0	51.482	51.482	0	51.482
Programme	09.09	20.555	21.120	30	20	20.555	20.585	21.140	21.140
Programme	09.10	74.162	74.162	50	100	74.162	74.212	74.262	74.262
Programme	09.11	5.200	5.150	0	320	5.200	5.200	5.470	5.470
		170.116	170.899	105	149	170.899	170.221	171.048	171.048
		<i>Totaux pour la division organique 09.</i>							
		<i>Division organique 10.</i>							
		<i>Secrétariat général</i>							
Programme	10.01	14.337	14.337	12.065	12.031	14.337	26.402	26.368	26.368
Programme	10.02	1.529	1.529	-33	-47	1.529	1.496	1.482	1.482
Programme	10.03	16.706	16.766	41	38	16.766	16.747	16.804	16.804
		<i>Fonds budgétaire en matière de Loterie</i>							
		<i>Solde au 1er janvier</i>							
		<i>Recettes de l'année en cours</i>							
		<i>Disponibles pour l'année</i>							
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>							
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>							
Programme	10.04	1.977	1.922	0	-10	1.922	1.977	1.912	1.912
Programme	10.05	413	459	0	0	459	413	459	459
Programme	10.06	1.252	1.252	-10	-10	1.252	1.242	1.242	1.242
Programme	10.07	5.058	6.437	0	0	6.437	5.058	6.437	6.437
		41.272	42.702	12.063	12.002	42.702	53.335	54.704	54.704
		<i>Totaux pour la division organique 10.</i>							

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	Division organique 11.					
	<i>Personnel et affaires générales</i>					
Programme 11.01	14.539	14.489	-12.055	-12.021	2.484	2.468
Programme 11.02	77.810	77.810	-14	-18	77.796	77.792
Programme 11.04	3.003	3.394	0	0	3.003	3.394
Programme 11.06	50	50	14	18	64	68
	95.402	95.743	-12.055	-12.021	83.347	83.722
	Totaux pour la division organique 11.					
	Division organique 12.					
	<i>Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication</i>					
Programme 12.01	26.328	26.328	600	280	26.928	26.608
Programme 12.02	46.656	46.651	-43.097	-43.077	3.559	3.574
Programme 12.05	20.438	20.538	0	100	20.438	20.638
Programme 12.07	286.446	285.916	-33.000	-32.840	253.446	253.076
Programme 12.09	1.344	1.334	0	0	1.344	1.334
Programme 12.11	1.254	1.249	429	429	1.683	1.678
Programme 12.21	30.990	36.003	-63	0	30.927	36.003
Programme 12.22	10.734	10.734	0	0	10.734	10.734
Programme 12.23	36.239	35.080	0	-5	36.239	35.075
Programme 12.31	28.941	31.146	700	-25	29.641	31.121
	<i>Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière</i>					
	63	63	0	0	63	63
	20	20	0	0	20	20
	83	83	0	0	83	83
	20	20	0	0	20	20
	63	63	0	0	63	63
	489.370	494.979	-74.431	-75.138	414.939	419.841
	Totaux pour la division organique 12.					

	(En milliers EUR)					
	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	Division organique 13.					
	Routes et bâtiments					
Programme 13.01	Fonctionnel	82.189	82.189	0	0	82.189
Programme 13.02	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	280.701	277.959	-1.879	-1.759	276.200
	<i>Fonds budgétaire : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>					
	<i>Solde au 1er janvier</i>	17.497	28.974	0	0	28.974
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	61.505	61.505	-661	-661	60.844
	<i>Disponibles pour l'année</i>	79.002	90.479	-661	-661	89.818
	<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	61.505	61.505	-1.829	-1.829	59.676
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	17.497	28.974	1.168	1.168	30.142
Programme 13.03	Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	25.510	28.240	0	0	28.240
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>					
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1.925	2.111	0	0	2.111
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	700	700	45	45	745
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2.625	2.811	45	45	2.856
	<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	700	700	0	0	700
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1.925	2.111	45	45	2.156
Programme 13.11	Infrastructures sportives.	43.619	37.352	0	0	37.352
	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	0	0	0	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	800	800	0	0	800
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800	0	0	800
	<i>Disponibles pour l'année</i>	800	800	0	0	800
	<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	99.209	82.823	0	0	82.823
Programme 13.12	Travaux subsidiés	531.228	508.563	-1.879	-1.759	506.804
	<i>Totaux pour la division organique 13.</i>					
	Division organique 14.					
	Mobilité et voies hydrauliques					
Programme 14.01	Fonctionnel	69.381	69.761	0	0	69.761
Programme 14.02	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité	13.695	16.082	50	-70	16.012

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 14.03	498.982	499.556	-4.637	-4.637	494.345	494.919
Transport urbain, interurbain et scolaire						
Programme 14.04	81.424	81.634	0	0	81.424	81.634
Aéroports et aérodrômes régionaux.						
Programme 14.11	75.861	71.439	9.657	-1.343	85.518	70.096
Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil						
<i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>						
<i>Solde au 1er janvier</i>	11.239	18.235	0	0	11.239	18.235
<i>Recettes de l'année en cours</i>	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
<i>Disponibles pour l'année</i>	13.239	20.235	0	0	13.239	20.235
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	11.239	18.235	0	0	11.239	18.235
Programme 14.12	15.005	17.735	0	0	15.005	17.735
Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique						
Totaux pour la division organique 14.	754.348	756.207	5.070	-6.050	759.418	750.157
<i>Division organique 15.</i>						
<i>Agriculture, ressources naturelles et environnement</i>						
Programme 15.01	108.804	109.548	-100	-100	108.704	109.448
Fonctionnel						
Programme 15.02	13.084	17.084	-100	0	12.984	17.084
Coordination des politiques agricole et environnementale						
Programme 15.03	74.495	74.060	-174	-406	74.321	73.654
Développement et Etude du milieu						
<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)</i>						
<i>Solde au 1er janvier</i>	1.500	2.061	0	0	1.500	2.061
<i>Recettes de l'année en cours</i>	617	617	0	0	617	617
<i>Disponibles pour l'année</i>	2.117	2.678	0	0	2.117	2.678
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	617	617	0	0	617	617
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1.500	2.061	0	0	1.500	2.061
Programme 15.04	68.949	73.627	4.700	5.000	73.649	78.627
Aides à l'Agriculture						
<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.</i>						
<i>Solde au 1er janvier</i>	296	404	0	0	296	404
<i>Recettes de l'année en cours</i>	319	319	0	0	319	319
<i>Disponibles pour l'année</i>	615	723	0	0	615	723
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	319	319	0	0	319	319
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	296	404	0	0	296	404

Programme		Crédits initiaux				Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement		Crédits de liquidation		Crédits d'engagement		Crédits de liquidation	
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	17.997	17.945	0	0	17.997	17.945	0	0
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2.239	2.345	0	0	2.239	2.345	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	184	184	0	0	184	184	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2.423	2.529	0	0	2.423	2.529	0	0
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	184	184	0	0	184	184	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2.239	2.345	0	0	2.239	2.345	0	0
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	875	875	0	0	875	875	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	98	98	0	0	98	98	0	0
<i>Disponibles pour l'année</i>	973	973	0	0	973	973	0	0	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	98	98	0	0	98	98	0	0	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	875	875	0	0	875	875	0	0	
Espace rural et naturel	46.046	39.758	-26	-26	46.020	39.732	0	0	
<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière</i>									
<i>Solde au 1er janvier</i>	4.387	4.407	0	0	4.387	4.407	0	0	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	495	495	0	0	495	495	0	0	
<i>Disponibles pour l'année</i>	4.882	4.902	0	0	4.882	4.902	0	0	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	495	495	0	0	495	495	0	0	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4.387	4.407	0	0	4.387	4.407	0	0	
Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	121.458	121.479	-16.700	-16.873	104.758	104.606	0	0	
<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)</i>									
<i>Solde au 1er janvier</i>	22.428	27.237	0	0	22.428	27.237	0	0	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	25.232	25.232	475	475	25.707	25.707	0	0	
<i>Disponibles pour l'année</i>	47.660	52.469	475	475	48.135	52.944	0	0	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	25.232	25.232	0	0	25.232	25.232	0	0	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	22.428	27.237	475	475	22.903	27.712	0	0	
<i>Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques</i>									
<i>Solde au 1er janvier</i>	113	113	0	0	113	113	0	0	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Disponibles pour l'année</i>	113	113	0	0	113	113	0	0	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	113	113	0	0	113	113	0	0	

(En milliers EUR)

		(En milliers EUR)					
		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	35.902	48.662	0	0	35.902	48.662
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	62.888	62.888	-16.027	-16.027	46.861	46.861
	<i>Disponible pour l'année</i>	98.790	111.550	-16.027	-16.027	82.763	95.523
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	37.888	37.888	-17.000	-17.000	20.888	20.888
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	60.902	73.662	973	973	61.875	74.635
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	505	744	0	0	505	744
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	501	501	0	0	501	501
	<i>Disponible pour l'année</i>	1.006	1.245	0	0	1.006	1.245
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	501	501	0	0	501	501
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	505	744	0	0	505	744
Programme 15.14	Police et contrôle	1.159	1.068	0	0	1.159	1.068
	Totaux pour la division organique 15.	451.992	454.569	-12.400	-12.405	439.592	442.164
	<i>Division organique 16.</i>						
	<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>						
Programme 16.01	Fonctionnel	42.362	42.562	17	17	42.379	42.579
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	18.154	19.483	0	0	18.154	19.483
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.	32.585	51.077	-14.321	-14.446	18.264	36.631
	<i>Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. 183 du Code)</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1.999	2.038	0	0	1.999	2.038
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	100	100	40	40	140	140
	<i>Disponible pour l'année</i>	2.099	2.138	40	40	2.139	2.178
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100	0	0	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1.999	2.038	40	40	2.039	2.078
	<i>Fonds budgétaire: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	915	915	0	0	915	915
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	600	600	0	0	600	600
	<i>Disponible pour l'année</i>	1.515	1.515	0	0	1.515	1.515
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	600	600	0	0	600	600
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	915	915	0	0	915	915
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	126.000	131.936	1.500	1.500	127.500	133.436

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 16.12	136.543	117.722	-4.160	-4.160	132.383	113.562
Logement : secteur public.						
<i>Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement</i>						
<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Disponibles pour l'année</i>	50	50	0	0	50	50
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	50	50	0	0	50	50
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
Programme 16.21	37.005	39.413	-31	-31	36.974	39.382
Monuments, sites et fouilles.						
Programme 16.31	96.184	100.477	-1.517	-1.517	94.667	98.960
Energie.						
<i>Fonds budgétaire: Fonds Energie</i>						
<i>Solde au 1er janvier</i>	18.065	41.066	0	0	18.065	41.066
<i>Recettes de l'année en cours</i>	13.500	13.500	30	30	13.530	13.530
<i>Disponibles pour l'année</i>	31.565	54.566	30	30	31.595	54.596
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	13.500	13.500	0	0	13.500	13.500
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	18.065	41.066	30	30	18.095	41.096
Programme 16.41	128.940	125.472	887	887	129.827	125.472
Première Alliance Emploi - Environnement.						
<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopacks</i>						
<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Disponibles pour l'année</i>	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
<i>Disponibles pour l'année</i>	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
Programme 16.42	7.186	5.486	500	500	7.686	5.486
Développement durable						
Totaux pour la division organique 16.	624.959	633.628	-17.125	-18.637	607.834	614.991
Division organique 17.						
<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>						
Programme 17.01	20.534	20.749	0	0	20.534	20.749
Fonctionnel						
Programme 17.02	1.508.973	1.510.447	-1.162	-1.150	1.507.811	1.509.297
Affaires intérieures						
Programme 17.11	4.179	4.099	0	0	4.179	4.099
Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire						
Programme 17.12	92.556	90.292	0	0	92.556	90.292
Santé						
Programme 17.13	73.951	71.556	0	0	73.951	71.556
Action sociale.						
Programme 17.14	213.902	210.649	0	0	213.902	210.649
Famille et Troisième âge.						
Programme 17.15	584.436	584.829	0	0	584.436	584.829
Personnes handicapées.						
Totaux pour la division organique 17.	2.498.531	2.492.621	-1.162	-1.150	2.497.369	2.491.471

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 18.01						
	25.820	25.807	-100	0	25.720	25.807
Programme 18.02						
	50.855	61.401	5.950	-1.834	56.805	59.567
	102	102	0	0	102	102
	0	0	0	0	0	0
	102	102	0	0	102	102
	0	0	0	0	0	0
	102	102	0	0	102	102
	118.651	118.651	23.035	23.035	141.686	141.686
Programme 18.03						
	41.656	46.236	-3.111	-7.537	38.545	38.699
Programme 18.04						
	11.364	13.346	590	-4	11.954	13.342
Programme 18.05						
	156.400	128.039	-2.771	4.143	153.629	132.182
Programme 18.06						
	35.289	31.441	774	441	36.063	31.882
Programme 18.11						
	166.549	166.549	0	0	166.549	166.549
Programme 18.12						
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	669.766	669.766	-2.734	-4.234	667.032	665.532
Programme 18.13						
	0	0	0	0	0	0
Programme 18.14						
	0	0	0	0	0	0
Programme 18.15						
	18.237	17.603	-94	-219	18.143	17.384
Programme 18.21						
	46.775	60.176	351	684	47.126	60.860
Programme 18.22						
	183.238	177.498	0	0	183.238	177.498
Programme 18.23						
	1.405	1.417	0	0	1.405	1.417
Programme 18.24						
	54.480	52.480	175	175	54.655	52.655
Programme 18.25						
	20.973	21.635	-395	-270	20.578	21.365
Programme 18.31						
	75.373	83.032	313	-2.000	75.686	81.032

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 18.32	144.058	134.588	13.200	8.000	157.258	142.588
Programme 18.33	8.965	8.982	0	0	8.965	8.982
Programme 18.34	17.000	17.000	0	0	17.000	17.000
<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</i>						
	34.260	68.044	0	0	34.260	68.044
	17.000	17.000	0	0	17.000	17.000
	51.260	85.044	0	0	51.260	85.044
	17.000	17.000	0	0	17.000	17.000
	34.260	68.044	0	0	34.260	68.044
Programme 18.35	42.041	17.626	9.365	9.205	51.406	26.831
<i>Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication</i>						
	1.888.895	1.853.273	44.548	29.585	1.933.443	1.882.858
Totaux pour la division organique 18.						
<i>Division organique 19.</i>						
<i>Fiscalité</i>						
Programme 19.01	9.790	11.376	0	0	9.790	11.376
Programme 19.02	10.280	8.742	-429	-449	9.851	8.293
	20.070	20.118	-429	-449	19.641	19.669
Totaux pour la division organique 19.						
<i>Division organique 32.</i>						
<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</i>						
Programme 32.01	50.640	77.431	0	0	50.640	77.431
<i>Cofinancements européens 2007 - 2013</i>						
	50.640	77.431	0	0	50.640	77.431
Totaux pour la division organique 32.						

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 33.</i>						
	<i>Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2. vert</i>						
Programme 33-01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2. vert	0	0	0	0	0	0
	<i>Totaux pour la division organique 33.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>TOTAUX GENERAUX.</i>	7.688.096	7.672.006	-57.728	-85.906	7.630.368	7.586.100
	<i>Dont fonds budgétaires :</i>	170.481	170.481	-18.829	-18.829	151.652	151.652
	<i>Solde au 1er janvier</i>	159.590	255.694	0	0	159.590	255.694
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	195.481	195.481	-16.098	-16.098	179.383	179.383
	<i>Disponibles pour l'année</i>	355.071	451.175	-16.098	-16.098	338.973	435.077
	<i>Dépenses à charge des Fonds</i>	170.481	170.481	-18.829	-18.829	151.652	151.652
	<i>Solde au 31 décembre</i>	184.590	280.694	2.731	2.731	187.321	283.425
	<i>Vo pour être annexé au projet de décret</i>						

Titre VI - Service administratif à comptabilité autonome

		(En milliers EUR)			
Mfn. Ordon.	A.B	LIBELLES	Budget 2013	Ajustement	2013 IF
		Agence wallonne de l'Air et du Climat			
		Recettes			
		<i>Section I. - Opérations courantes</i>			
HE	06. 01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	—	—	—
HE	06. 02	Dotation de la Région wallonne	3.990	—	3.990
HE	06. 03	Recettes issues des produits financiers des comptes spécifiques ouverts pour recueillir les fonds de tiers et de la gestion des comptes de l'Agence	—	—	—
HE	06. 04	Prélèvement sur le fonds Environnement - partie "chauffagistes"	100	—	100
HE	06. 05	Contribution du SPW ou des OIP aux projet Fast-start	600	—	600
HE	06. 06	Contribution du SPW ou des OIP dans le cadre de la neutralité carbone	10	—	10
HE	06. 07	Transfert des moyens nécessaires à l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	5.144	—	5.144
HE	16. 01	Vente de services à des tiers	—	—	—
HE	16. 02	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence	—	—	—
		<i>totaux pour la section I</i>	9.844	—	9.844
		<i>Section II. - Opérations de capital</i>			
HE	08. 01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	—	—	—
HE	50. 01	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou programmes particuliers	—	—	—
HE	77. 01	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels:	—	—	—
		<i>totaux pour la section II</i>	—	—	—
		Totaux pour les recettes	9.844	—	9.844

Min. Ordon.	A.B. C.L.N.L. = crédits de liquidation/ financés	L I B E L L E S	2013		Ajustement		2013 I.F.	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		Agence wallonne de l'Air et du Climat						
		Dépenses						
		<i>Section I. - Opérations courantes</i>						
HE	11. 01	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	0	0	0	0	0	0
HE	12. 01	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	140	140	0	0	140	140
HE	12. 02	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	1.475	1.475	0	0	1.475	1.475
HE	12. 03	Etudes et contrats de services - dépenses pluriannuelles	0	0	0	0	0	0
HE	30. 01	Exécution du programme Fast-Start	0	600	300	0	300	600
HE	32. 01	Subventions aux organismes privés en matière de politique air climat	100	100	0	0	100	100
HE	35. 01	Contribution à des organismes internationaux	130	130	0	0	130	130
HE	41. 01	Subvention pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	4444	4444	0	0	4444	4444
HE	43. 01	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	75	75	0	0	75	75
HE	43. 02	Subvention aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	180	180	0	0	180	180
		<i>Totaux pour la section I.</i>	6.544	7.144	300	0	6.844	7.144
		<i>Section II. - Opérations de capital</i>						
HE	52. 01	subvention au secteur privé pour investissements en matière de politique air/climat	0	0	0	0	0	0
HE	61. 01	Subvention en matériel pour exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	700	700	0	0	700	700
HE	63. 01	Subvention aux pouvoirs locaux pour investissements en matière de politique air/climat	0	0	0	0	0	0
HE	74. 01	Achat de biens incorporels	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
HE	74. 02	Achat de biens meubles	75	75	0	0	75	75
HE	74. 03	Achat biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	100	25	0	0	100	25
HE	88. 01	Participations à l'étranger	900	900	0	0	900	900
		<i>Totaux pour la section II.</i>	2.775	2.700	0	0	2.775	2.700
		Totaux pour les dépenses	9.319	9.844	300	0	9.619	9.844

Titre VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(en milliers d'euros)

Min. Ord.	Article	Libellé	Budget 2013	Ajustement	2013 ajusté
		Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité			
		RECETTES			
		Chapitre 41			
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire			
CD	11.01.40	Intervention du personnel dans le coût des titres repas	7	0	7
CD	11.02.20	Récupération charges sociales	0	0	0
CD	16.01.11	Produits de prestations (cotisations, marque commerciale, ...)	3.020	0	3.020
CD	16.02.11	Vente de matériel de promotion	10	0	10
CD	26.01.10	Intérêts sur placements	0	0	0
		<i>Total du chapitre 41</i>	<i>3.037</i>	<i>0</i>	<i>3.037</i>
		Chapitre 43			
		Produits de la vente d'objets patrimoniaux			
CD	74.01.10	Vente matériel roulant	0	0	0
		<i>Total du chapitre 43</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
		Chapitre 45			
		Intervention de la Région et autres			
CD	39.01.10	Intervention CE	35	0	35
CD	46.01.30	00- Subvention Région wallonne	5.615	0	5.615
		01- Subvention complémentaire RW "crise viande bovine"	0		0
		<i>Total du chapitre 45</i>	<i>5.650</i>	<i>0</i>	<i>5.650</i>
		TOTAUX POUR LES RECETTES	8.687	0	8.687

		DEPENSES					
		Chapitre 51					
		Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme					
CD	11.01.00	Rémunération	1.855		109		1.964
CD	11.02.20	Charges sociales (cotisations patronales, assurances légales, surveillance médicale, ...)	563		26		589
CD	11.03.40	Autres avantages financiers (chèques repas, ...)	63		3		66
CD	11.04.31	Allocations familiales	34		0		34
CD	12.01.00	Indemnités des membres des Commissions	10		0		10
CD	12.02.11	Déplacements, frais de représentation, ...	61		0		61
		<i>Total du chapitre 51</i>	2.586		138		2.724
		Chapitre 52					
		Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux,...ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés					
CD	12.03.12	Location d'immeubles	238		47		285
CD	12.04.11	Location de matériel et de mobilier	32		0		32
CD	12.05.11	Frais de bureau	115		0		115
CD	12.06.30	Promotion de l'agriculture	3.489		-150		3.339
	.01	spécificité de l'agriculture w.		489		489	489
	.02	image positive des entreprises et des produits		1.000		1.000	1.000
	.03	promotion générique des produits (qualité)		1.000		1.000	1.000
	.04	développement au goût et aux saveurs		250		250	250
	.05	promotion fct. Sociale, culturelle et environnementale de l'agric.		200		-150	50
	.06	promotion de la marque collective et des produits de qualité différenciée		150		0	150
	.07	promotion des différents modes de distribution		400		0	400
CD	12.07.11	Frais de contentieux	22		0		22
CD	12.08.11	Frais financiers	1		0		1
CD	12.09.11	Frais pour matériel roulant	42		0		42
CD	12.10.11	Frais pour matériel informatique	78		0		78
CD	30.01.00	Subventions	2.020		-65		1.955
	.01	spécificité de l'agriculture		450		0	450
	.02	image des produits et producteurs		750		0	750
	.03	promotion de la fonction sociale, culturelle et environnementale de l'agriculture		370		-65	305
	.04	autres		100		0	100
	.05	qualité différenciée et marque collective		350		0	350
CD	50.01.00	Subventions en capital	10		0		10
		<i>Total du chapitre 52</i>	6.047		-168		5.879
		Chapitre 53					
		Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire					
CD	12.11.30	Promotion de l'agriculture - subv compl RW (08)	0		0		0
	.01	produits agricoles locaux (08)		0		0	0
	.02	campagne viande bovine (08)		0		0	0
	.03	nutrition (08)		0		0	0
CD	30.01.00	Subventions - subv compl RW (08)	0		0		0
	.01	produits agricoles locaux (08)		0		0	0
		<i>Total du chapitre 53</i>	0		0		0
		Chapitre 55					
		Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux					
CD	71.01.00	Immeubles	0		0		0
CD	74.01.10	Acquisition matériel roulant	20		0		20
CD	74.02.22	Acquisition matériel informatique	15		20		35
CD	74.03.22	Acquisition de mobilier	19		10		29
		<i>Total du chapitre 55</i>	54		30		84
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	8.687		0		8.687

(en EUR)

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2013 Par article	Ajustement (en EUR)	2013 ajusté (en EUR)
		<i>CENTRE REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES</i>			
		RECETTES			
		<u>Chapitre 41</u>			
		<i>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire</i>			
FU		Recettes fonctionnelles			
FU	06.00.00	Résultat exercice antérieur			
		a) Excédent subvention - Frais de fonctionnement			
		b) Excédent subvention - Frais d'établissements			
FU	06.00.00	Produits de droits, redevances, produits et profits divers (Centre Régional de la Formation)	0	368.000	368.000
FU	11.00.40	Récupération de frais administratifs pour compte de tiers	0		0
FU	11.00.40	a) Frais généraux d'administration	155.000		155.000
		b) Participation du personnel dans les titres repas	13.000		13.000
FU	26.00.10	Intérêts sur placements (créditeurs)	0		0
		Recettes exceptionnelles	200.000		200.000
		Prise en charge d'un quantum des frais du Centre par le débit du compte CRAC	0		0
		Total du chapitre 41	368.000	368.000	736.000
		<u>Chapitre 42</u>			
		<i>Recettes avec affectations spéciales</i>			
		Total du chapitre 42	0	0	0
		<u>Chapitre 43</u>			
		<i>Produits de la vente d'objets patrimoniaux</i>			
FU	77.00.20	Mobilier			
FU	77.00.20	Matériel			
FU	77.00.10	Véhicules automobiles			
FU	08.00.30	Récupération de garanties déposées			
		Total du chapitre 43	0	0	0
		<u>Chapitre 44</u>			
		<i>Recettes financières patrimoniales</i>			
FU		Donations et legs			
FU		Produits des emprunts			
FU		Avances remboursables			
FU		Réalizations de placements			
FU		Produits divers du patrimoine immobilier			
FU		Remboursements sur avances récupérables accordées au personnel			
FU		Remboursements sur avances récupérables consenties à ou pour compte de tiers			
		Total du chapitre 44	0	0	0

(en EUR)

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2013 Par article	Ajustement (en EUR)	2013 ajusté (en EUR)
		<u>Chapitre 45</u>			
		<i>Intervention de la Région</i>			
FU	46.01.12	Montants nécessaires pour équilibrer le budget a) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre Régional d'aide aux Communes (Centre)	2.795.798		2.795.798
FU	46.03.12	b) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Régional de la formation du Personnel des Pouvoirs locaux de Wallonie (CRF)	770.202		770.202
FU	66.01.12	c) subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre	82.000		82.000
FU	66.03.12	d) subventions au Centre pour frais d'établissement du CRF	10.000		10.000
		Total du chapitre 45	3.658.000		3.658.000
		<u>Chapitre 49</u>			
		<i>Recettes pour ordre</i>			
		Versements de garanties Fonds en souffrance			
		Total du chapitre 49	0	0	0
		TOTAUX POUR LES RECETTES (a)	4.026.000	368.000	4.394.000
		EXCEDENT SUBVENTION REGION WALLONNE EXERCICES PRECEDENTS			
		<u>Chapitre 50</u>			
		Mouvement interne	460.000	50.000	510.000
		TOTAUX POUR LES EXCEDENTS (b)	460.000	50.000	510.000
		OPERATIONS INTERNES			
		Prélevement sur produits reportés	198.300		198.300
		TOTAUX POUR LES OPERATIONS INTERNES (c)	198.300		198.300
		TOTAL RECETTES (a)+(b)+(c)	4.684.300	418.000	5.102.300

(en EUR)

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2013 Par article	Ajustement (en EUR)	2013 ajusté (en EUR)
DEPENSES					
<u>Chapitre 51</u>					
<i>Paiements aux personnes attachées à l'organisme</i>					
FU	11.00.11	Rémunération du personnel	2.596.000		2.596.000
FU	11.01.11	a) Personnel statutaire	330.000		330.000
FU	11.01.11	b) Personnel contractuel du Centre	1.765.000		1.765.000
FU	11.03.11	c) Personnel contractuel du CRF	501.000		501.000
FU	11.00.12	Autres éléments de rémunération	279.000		279.000
FU	11.01.12	a) Personnel statutaire	36.000		36.000
FU	11.01.12	b) Personnel contractuel du Centre	190.000		190.000
FU	11.03.12	c) Personnel contractuel du CRF	53.000		53.000
Charges de pension du personnel statutaire					
FU	11.00.20	Charges sociales part patronale	906.000		906.000
FU	11.01.20	a) Centre statutaires	158.000		158.000
FU	11.01.20	b) Centre contractuels	582.000		582.000
FU	11.03.20	c) CRF	166.000		166.000
FU	11.00.31	Charges sociales extra-légales intervention patronale	8.000		8.000
FU	11.01.31	Centre	8.000		8.000
FU	11.00.40	Titres repas	69.000		69.000
FU	11.01.40	a) Centre	53.000		53.000
FU	11.03.40	b) CRF	16.000		16.000
FU	12.00.21	Formation professionnelle	8.000		8.000
FU	12.01.21	a) Centre	2.000		2.000
FU	12.03.21	b) CRF	6.000		6.000
Indemnités et allocations couvrant des charges réelles					
Indemnités ne couvrant pas des charges réelles					
FU	12.00.21	Honoraires forfait. Med-Trav	4.000		4.000
FU	12.01.21	a) Centre	3.000		3.000
FU	12.01.22	b) CRF	1.000		1.000
FU	12.00.11	Cotisations secrétariat social	16.000		16.000
FU	12.01.11	a) Centre	12.000		12.000
FU	12.03.11	b) CRF	4.000		4.000
FU	12.00.11	Service social	18.000		18.000
FU	12.01.11	a) Centre	13.500		13.500
FU	12.03.11	b) CRF	4.500		4.500
FU	12.00.11	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail	38.000		38.000
FU	12.01.11	a) Centre	29.000		29.000
FU	12.03.11	b) CRF	9.000		9.000
Indemnités vêtements de travail Centre			7.000		7.000
FU	12.00.21	Rétributions autres que celles du personnel	20.000		20.000
FU	12.01.21	a) Comité d'orientation du Centre	0		0
FU	12.03.21	b) CRF	20.000		20.000
FU	12.00.31	Remboursement des rémunérations du personnel détaché	47.000		47.000
FU	12.01.31	a) Centre	47.000		47.000
FU	12.03.31	b) CRF	0		0
Frais de représentation-déplacements					
FU	12.00.11	Représentations	9.000		12.000
FU	12.01.11	a) Centre	5.000		5.000
FU	12.03.11	b) CRF	4.000	3.000	7.000
FU	11.00.12	Déplacements	13.000		13.000
FU	11.01.12	a) Centre	3.000		3.000
FU	11.03.12	c) CRF	10.000		10.000
Total du chapitre 51			4.038.000	3.000	4.041.000

(en EUR)

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2013 Par article	Ajustement (en EUR)	2013 ajusté (en EUR)
		<u>Chapitre 52</u>			
		<i>Paievements à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, ... ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés</i>			
		Locaux et matériel			
FU	12.00.11	Bâtiment : Entretien, maintenance, charges et divers	140.000	4.000	144.000
FU	12.00.11	Location de matériel et de mobilier	8.000		8.000
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel, du mobilier	18.000	1.000	19.000
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel roulant	10.000		10.000
FU	12.00.11	Assurances	19.000	1.000	20.000
FU	12.00.50	Impôts, taxes communales et provinciales, taxes circulatoires	2.000		2.000
FU	12.00.11	Combustibles pour véhicules automoteurs	25.000	1.000	26.000
FU	12.00.11	Divers	2.000	1.000	3.000
FU	12.00.11	Bureau			
		Frais de bureau généralement quelconques Centre et CRF	56.000		62.000
FU	12.00.11	a) Fournitures de bureau	11.000	1.000	12.000
FU	12.00.11	b) Affranchissement du courrier	6.000	4.000	10.000
FU	12.00.11	c) Téléphone et télégraphie	26.000		26.000
FU	12.00.11	d) Documentation (journaux, périodiques et ouvrages juridique)	9.000		9.000
FU	12.00.11	e) Licences informatiques	1.000		1.000
FU	12.00.11	f) Pourboires, étrennes	0		0
FU	12.00.11	g) Petit matériel de bureau	2.500	1.000	3.500
FU	12.00.11	h) Frais de banque et de CCP	0		0
FU	12.00.11	i) Divers	500		500
FU	12.00.30	Publications, propagande, publicité, réunion et colloques			
		Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité	46.000		131.000
FU	12.00.30	a) Centre	6.000		6.000
FU	12.03.30	b) CRF	40.000	85.000	125.000
FU	12.00.30	Réunions et colloques	104.300		172.000
FU	12.01.30	a) Centre	22.000		22.000
85	12.03.30	b) CRF	82.300	67.700	150.000
		Contentieux			
FU	12.00.30	Charges financières	2.000		2.000
		Intérêts sur emprunts			
FU	12.00.30	Courtage et frais	0		0
		Autres prestations et travaux par tiers	0		0
FU	12.00.30	Mission de consultance	367.000		567.000
FU	12.01.30	a) Centre	245.000		245.000
FU	12.03.30	b) C.R.F.	122.000	200.000	322.000
		Total du chapitre 52	799.300	366.700	1.166.000

(en EUR)

Min. Ordon.	Code SEC	Libellé	2013 Par article	Ajustement (en EUR)	2013 ajusté (en EUR)
<u>Chapitre 55</u>					
<i>Paiement à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux</i>					
FU	74.00.22	Mobilier	15.000		20.000
FU	74.01.22	a) Centre	12.000		12.000
		b) C.R.F.	3.000	5.000	8.000
FU	74.00.22	Matériel divers et technique	23.000		45.000
FU	74.01.22	a) Centre	20.000		20.000
		b) C.R.F.	3.000	22.000	25.000
FU	74.01.10	Véhicules automobiles	65.000		65.000
FU	74.00.22	Matériel informatique	19.000		40.000
FU	74.01.22	a) Centre	15.000		15.000
		b) C.R.F.	4.000	21.000	25.000
Total du chapitre 55			122.000	48.000	170.000
<u>Chapitre 57</u>					
<i>Affectation du boni</i>					
FU	03.00.20	Versement à la Région			
Total du chapitre 57			0	0	0
<u>Chapitre 59</u>					
<i>Dépenses pour ordre</i>					
FU	03.00.30	Remboursement de garanties			
FU	03.00.30	Affectations des fonds en souffrance			
Total du chapitre 59			0	0	0
TOTAUX POUR LES DEPENSES			4.959.300	417.700	5.377.000
Inexécuté présumé			-275.000		-275.000
TOTAUX INEXECUTE			-275.000		-275.000
TOTAUX POUR LES DEPENSES			4.684.300	417.700	5.102.000

(en milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2013 Initial	Ajustement	2013 ajusté
		FONDS PISCICOLE DE WALLONIE			
		<u>Recettes</u>			
CD	16.12	Produit de la vente des permis de pêche	1.050	0	1.050
		TOTAL POUR LES RECETTES	1.050	0	1.050
CD		Prélèvement sur fonds de réserve	232	41	273
		<u>Dépenses</u>			
CD	12.01	Fonctionnement général	50	0	50
CD	12.02	Fonctionnement du service de la pêche	0	0	0
CD	12.03	Travaux piscicoles	120	10	130
CD	12.04	Rempoissonnements	380	12	392
CD	12.05	Interventions en matière de pollution	8	0	8
CD	33.01	Promotion, éducation et sensibilisation	230	17	247
CD	33.02	Subvention aux Fédérations de pêcheurs	192	0	192
CD	33.03	Subvention aux Maisons de la pêche	200	2	202
CD	33,04	Subvention au secteur autre que public pour des mesures collectives dans le cadre des projets FEP	52	0	52
CD	43,01	Subvention au secteur public pour des mesures collectives dans le cadre des projets FEP	50	0	50
		TOTAL POUR LES DEPENSES	1.282	41	1.323

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
		Division organique 02.						
		<i>Dépenses de cabinet</i>						
		Programme 02.01.						
		Subsistance.						
		<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
DE	11 01 00 01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121	0	0	121	121
DE	11 02 00 01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.804	1.804	0	0	1.804	1.804
DE	11 03 11 01	Remboursements de traitements Dont arrêté(s) de réallocation	-300	-300	75	75	975	975
DE	11 04 40 01	Indemnités généralement quelconques au personnel Dont arrêté(s) de réallocation	900	900	0	0	100	100
DE	12 06 00 01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	+400	+400	0	0	0	0
DE	12 19 11 01	Frais de fonctionnement du cabinet	498	498	0	0	498	498
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.423	3.423	75	75	3.498	3.498
		<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
DE	74 01 00 01	Dépenses patrimoniales du cabinet	172	172	0	0	172	172
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	172	172	0	0	172	172
		Totaux pour le programme 02.01.	3.595	3.595	75	75	3.670	3.670
		<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec n° ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
Programme 02.02. Subsistance.								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
NO	11 01 00	02	121	121	0	0	121	121
NO	11 02 00	02	2.050	2.050	0	0	2.050	2.050
NO	11 04 40	02	110	110	0	0	110	110
NO	12 06 00	02	7	7	0	0	7	7
NO	12 19 11	02	593	593	0	0	593	593
<i>Totaux pour le Titre I.</i>			2.881	2.881	0	0	2.881	2.881
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
NO	74 01 00	02	60	60	0	0	60	60
<i>Totaux pour le Titre II.</i>			60	60	0	0	60	60
Totaux pour le programme 02.02.			2.941	2.941	0	0	2.941	2.941
<i>Dont programme d'investissement</i>			—	—	—	—	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>			—	—	—	—	—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>			—	—	—	—	—	—
Programme 02.03. Subsistance.								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
AN	11 01 00	03	121	121	0	0	121	121
AN	11 02 00	03	1.900	1.900	0	0	1.900	1.900
AN	11 04 40	03	100	100	0	0	100	100
AN	12 06 00	03	7	7	0	0	7	7
AN	12 19 11	03	418	418	0	0	418	418
<i>Totaux pour le Titre I.</i>			2.546	2.546	0	0	2.546	2.546

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec ord. sec 3-4	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
			<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
AN	74 01 00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet						70
			70	70	0	0	70	70	
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>						70
			2.616	2.616	0	0	2.616	2.616	
			Totaux pour le programme 02.03.						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			Programme 02.04.						
			Subsistance.						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
MA	11 01 00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon						121
			121	121	0	0	121	121	
MA	11 02 00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon						2.300
			2.300	2.300	0	0	2.300	2.300	
MA	11 03 00	04	Remboursement de traitements						0
			0	0	0	0	0	0	
MA	11 04 40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel						120
			120	120	0	0	120	120	
MA	12 06 00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments						7
			7	7	0	0	7	7	
MA	12 19 11	04	Frais de fonctionnement du cabinet						535
			535	535	-30	-30	505	505	
			3.083	3.083	-30	-30	3.053	3.053	
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
MA	74 01 00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet						120
			120	120	30	30	150	150	
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>						150
			120	120	30	30	150	150	
			3.203	3.203	0	0	3.203	3.203	
			Totaux pour le programme 02.04.						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 02.05. Subsistance.								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
FU	11 01 00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121	0	0	121	121
FU	11 02 00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.036	2.036	0	0	2.036	2.036
FU	11 04 40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	130	130	0	0	130	130
FU	12 06 00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
FU	12 19 11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	480	480	0	0	480	480
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.774	2.774	0	0	2.774	2.774
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
FU	74 01 00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	80	0	0	80	80
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	80	80	0	0	80	80
			Totaux pour le programme 02.05.	2.854	2.854	0	0	2.854	2.854
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
	Programme 02.06. Subsistance.								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
TI	11 01 00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121	0	0	121	121
TI	11 02 00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.919	1.919	0	0	1.919	1.919
TI	11 03 00	06	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
TI	11 04 40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	110	110	0	0	110	110
TI	12 06 00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
			<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
TI	12 07 11	06	0	0	0	0	0	0	
TI	12 19 11	06	400	400	0	0	400	400	
			2.557	2.557	0	0	2.557	2.557	
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
TI	74 01 00	06	65	65	0	0	65	65	
			65	65	0	0	65	65	
			2.622	2.622	0	0	2.622	2.622	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>						
			Totaux pour le programme 02.06.						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			Programme 02.07.						
			Subsistance.						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
HE	11 01 00	07	119	119	0	0	119	119	
HE	11 02 00	07	2.475	2.475	-75	-75	2.400	2.400	
HE	11 03 00	07	0	0	0	0	0	0	
HE	11 04 40	07	95	95	0	0	95	95	
HE	12 06 00	07	7	7	0	0	7	7	
HE	12 07 11	07	0	0	0	0	0	0	
HE	12 19 11	07	356	356	0	0	356	356	
			3.052	3.052	-75	-75	2.977	2.977	
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>						

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
HE	74	01	00	Dépenses patrimoniales du cabinet	35	35	0	0	35	35
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35	35	0	0	35	35
				Totaux pour le programme 02.07.	3.087	3.087	- 75	- 75	3.012	3.012
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
Programme 02.08.										
Subsistance.										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
CD	11	01	00	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121	0	0	121	121
CD	11	02	00	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.400	2.400	0	0	2.400	2.400
CD	11	03	00	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
CD	11	04	40	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	80	0	0	80	80
CD	12	06	00	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
CD	12	07	11	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0	0	0	0	0
CD	12	19	11	Frais de fonctionnement du cabinet	510	510	0	0	510	510
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.118	3.118	0	0	3.118	3.118

(En milliers EUR)

Mi- mstre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
			<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
	74 01 00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	120	0	0	120	120
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	120	120	0	0	120	120
			Totaux pour le programme 02.08.	3.238	3.238	0	0	3.238	3.238
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Totaux pour la division organique 02.	24.156	24.156	0	0	24.156	24.156
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<i>Division organique 09.</i>						
				<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>						
				Programme 09.01.						
				Conseil économique et social de Wallonie.						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
DE	41 01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de wallonie	4.191	4.191	0	0	4.191	4.191
DE	41 02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESW	410	410	0	0	410	410
TI	41 03	40	01	Dotation complémentaire au CESW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	100	0	0	100	100
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.701	4.701	0	0	4.701	4.701
				Totaux pour le programme 09.01.	4.701	4.701	0	0	4.701	4.701
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Programme 09.02.						
				Service social.						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
				<i>Subvention en matière de Service social</i>	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
NO	33 01	00	02	<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
				Totaux pour le programme 09.02.	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
Programme 09.03.									
Service d'assistance en matière administrative et péuniaire des Cabinets									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	11 01	20	03	14	14	0	0	14	14
Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement									
DE	11 02	00	03	1.065	1.065	0	0	1.065	1.065
Traitements et indemnités du personnel									
DE	11 03	00	03	0	0	0	0	0	0
Allocations accordées aux membres des cabinets dissous									
DE	11 04	40	03	42	42	0	0	42	42
Indemnités généralement quelconques au personnel									
DE	12 04	40	03	90	90	0	0	90	90
Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie									
DE	12 05	40	03	24	24	0	0	24	24
Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone									
DE	12 06	00	03	575	575	0	0	575	575
Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC									
DE	12 08	00	03	40	40	0	0	40	40
Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 287 et 881er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets									
DE	12 19	11	03	57	57	0	0	57	57
Frais de fonctionnement									
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				1.907	1.907	0	0	1.907	1.907
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74 01	00	03	19	19	0	0	19	19
Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique									
DE	74 02	00	03	0	0	0	0	0	0
Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon									
<i>Totaux pour le Titre II.</i>				19	19	0	0	19	19
Totaux pour le programme 09.03.				1.926	1.926	0	0	1.926	1.926
<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 09.04. Commissariat wallon EASI-WAL.								
	Titre I. - Dépenses courantes								
DE	11 01 00	04	Allocations et indemnités du personnel	273	273	0	0	273	273
NO	11 11 00	04	Remunérations des agents de la cellule Easi-Wal	1.146	1.146	0	0	1.146	1.146
DE	12 01 00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	0	0	0	0	0	0
DE	12 02 00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	2.025	1.558	0	-15	2.025	1.543
			Dont arrêté(s) de réallocation	-28	-353				
DE	12 03 00	04	Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	185	425	0	0	185	425
DE	12 04 11	04	Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	300	0	0	0	300
DE	12 05 11	04	Projet BCEED et partage des données liées au Plan Marshall 2.Vert	2.352	2.222	0	-301	2.352	1.921
DE	30 01 00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	28	243	0	0	28	243
			Dont arrêté(s) de réallocation	+28	+243				
DE	40 01 00	04	Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	0	0	0	0	0
DE	40 02 00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	100	200	0	0	100	200
			Dont arrêté(s) de réallocation	6.109	+100				
			Totaux pour le Titre I.	6.109	6.367		-316	6.109	6.051
			Titre II. - Dépenses de capital						
DE	74 06 00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	20	25	25	35	45
			Dont arrêté(s) de réallocation		+10				
			Totaux pour le Titre II.	10	20	25	25	35	45
			Totaux pour le programme 09.04.	6.119	6.387	25	-291	6.144	6.096
			Dont programme d'investissement						
			Dont fonds budgétaires						
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						
			Programme 09.06.						

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	i		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs										
					Secrétariat du Gouvernement wallon						
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	430	430	0	0	430	430
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	33	0	0	33	33
DE	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	48	48	0	0	48	48
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	482	482	0	0	482	482
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	993	993	0	0	993	993
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
DE	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales	45	45	0	0	45	45
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	45	45	0	0	45	45
					Totaux pour le programme 09.06.	1.038	1.038	0	0	1.038	1.038
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.07						
					Collaborateurs des Ministres sortis de charge						
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
DE	11	01	00	07	Traitements et indemnités	459	459	0	0	459	459
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	21	21	0	0	21	21
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	480	480	0	0	480	480
					Totaux pour le programme 09.07.	480	480	0	0	480	480
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
Programme 09.08										
Commissariat général au Tourisme										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	2.400	0	0	2.400	2.400
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	49.082	0	0	49.082	49.082
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						51.482	0	0	51.482	51.482
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
FU	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						51.482	0	0	51.482	51.482
Totaux pour le programme 09.08.										
<i>Dont programme d'investissement</i>										
<i>Dont fonds budgétaires</i>										
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>										
Programme 09.09										
Relations extérieures										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
DE	12	01	00	09	Achats de biens et services dans le cadre des Relations Internationales	0	0	0	0	0
DE	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	100	665	0	100	665
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>						+100	+665			
DE	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	0	0	30	30	20
DE	41	01	00	09	Dotation à WBI	20.355	0	0	20.355	20.355
DE	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	100	100	0	100	100
DE	41	03	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens	0	0	0	0	0
DE	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
DE	43	03 00	<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>	0	0	0	0	0	0
DE	43	04 00	Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales- subventions aux organismes publics	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	20.555	21.120	30	20	20.585	21.140
			Totaux pour le programme 09.09.	20.555	21.120	30	20	20.585	21.140
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 09.10						
			Commerce extérieur et investisseurs étrangers						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
MA	41	01 40	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	4.426	4.426	0	0	4.426	4.426
MA	41	03 40	Dotation à l'AWEX	58.703	58.703	50	100	58.753	58.803
MA	41	04 40	Subvention à l'AWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.795	2.795	0	0	2.795	2.795
MA	41	09 40	Subvention à l'AWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	10 00	Subvention à l'AWEX - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe II)	1.474	1.474	0	0	1.474	1.474
MA	41	11 00	Dotation complémentaire à l'AWEX - Bourses Explor (Marshall 2.vert - Axe I)	400	400	0	0	400	400
MA	41	12 40	Subvention à l'AWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
MA	41	13 40	Subvention à l'AWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	500	500	0	0	500	500
MA	41	14 40	Subvention à l'AWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	770	770	0	0	770	770
MA	41	15 40	Subvention à l'AWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	3.360	3.360	0	0	3.360	3.360

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec n° ord. 3-4 sec	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
MA	45 01 40	10 Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	734	734	0	0	734	734	
			Totaux pour le Titre I.	74.162	74.162	50	100	74.212	74.262
			Totaux pour le programme 09.10. Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	74.162	74.162	50	100	74.212	74.262
DE	41 01 30	11 Titre I. - Dépenses courantes Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	4.900	—	—	4.900	4.900	
			Totaux pour le Titre I.	300	250	0	320	300	570
			Totaux pour le programme 09.11. Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	5.200	5.150	0	320	5.200	5.470
DE	41 02 00	11 Subvention à l'ITWEPES relative à l'évaluation globale du Plan Marshall 2, vert	5.200	5.150	0	320	5.200	5.470	
			Totaux pour le Titre I.	5.200	5.150	0	320	5.200	5.470
			Totaux pour la division organique 09. Dont crédits de liquidation non limitatifs Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	170.116	170.899	105	149	170.221	171.048

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Division organique 10								
	<i>Secrétariat général</i>								
	Programme 10.01. Fonctionnel								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
NO	11 03 00 01		Rémunérations et allocations du personnel	13.662	13.662	11.936	11.936	25.598	25.598
NO	11 04 00 01		Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	493	493	0	0	493	493
NO	12 01 00 01		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	23	23	12	10	35	33
			Dont arrêté(s) de réallocation	-20	-20	0	0	0	0
NO	12 02 00 01		Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
NO	12 03 00 01		Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	0	0	0	0	0	0
DE	12 04 00 01		Prestation de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques (projets à moins d'un an)	3	3	0	0	3	3
DE	12 05 11 01		Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	5	5	0	0	5	5
NO	12 07 00 01		Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	99	99	7	0	106	99
			Dont arrêté(s) de réallocation	+25	+25				
			Totaux pour le Titre I.	14.285	14.285	11.955	11.946	26.240	26.231
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
NO	74 01 00 01		Achat de biens meubles durables	8	8	2	2	10	10
			Dont arrêté(s) de réallocation	-5	-5				
NO	74 02 00 01		Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
DE	74 03 22 01		Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	3	3	0	0	3	3

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
NO	74 04 00 01	Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	41	41	108	83	149	124
		<i>Totaux pour le Titre II:</i>	52	52	110	85	162	137
		Totaux pour le programme 10.01.	14.337	14.337	12.065	12.031	26.402	26.368
		<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
		Programme 10.02.						
		Secrétariat général						
		<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
DE	12 01 00 02	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales	472	472	-12	-22	460	450
DE	12 02 00 02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	29	40	9	9	38	49
		<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>		+11				
DE	12 03 00 02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	45	34	-30	-34	15	—
		<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>		-11				
DE	12 04 00 02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	47	47	15	15	62	62
DE	12 05 11 02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	99	99	0	0	99	99
FU	12 09 11 02	Achats de biens non durables et prestations de services du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, frais de déplacements des membres du conseil	64	64	0	0	64	64
DE	12 10 11 02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	0	0	0	0	0	0
DE	33 01 00 02	Subventions et indemnités	472	472	—	-6	472	466
DE	33 02 00 02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	151	151	0	0	151	151

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>															
DE	34	01	00	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraitements) et subventions octroyées par la Commission							128	128	-15	113	113
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>							1.507	1.507	-33	1.474	1.454
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>											
DE	74	01	22	Frais d'équipement du Centre régional de Crise							12	12	—	12	18
FU	74	04	22	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne							10	10	0	10	10
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>							22	22	0	22	28
				Totaux pour le programme 10.02.							1.529	1.529	-33	1.496	1.482
				<i>Dont programme d'investissement</i>							—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>							—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							—	—	—	—	—
				Programme 10.03.											
				Service de la Présidence et Chancellerie.											
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>											
DE	01	01	00	Fonds budgétaire en matière de Loterie							5.280	7.298	—	5.280	7.298
				<i>Solde au 1er janvier</i>							4.872	4.872	—	4.872	4.872
				<i>Recettes de l'année en cours</i>							10.152	12.170	—	10.152	12.170
				<i>Disponible pour l'année</i>							4.872	4.872	—	4.872	4.872
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>							5.280	7.298	—	5.280	7.298
DE	12	02	00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions							397	397	-20	377	347
DE	12	03	00	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall							800	800	—	800	800
DE	12	04	00	Achat de biens meubles non durables et prestations de services							0	0	0	0	0
DE	12	05	00	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie							30	30	50	80	80
DE	12	06	00	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales							0	0	0	0	0
DE	12	07	00	Etudes, relations publiques, prestations de services relatifs aux principes communs d'action du contrat d'avenir							0	0	0	0	0
DE	12	09	00	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie							215	215	0	215	215

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs											
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	15	15	0	0	15	15
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	177	177	0	0	177	177
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0	0	0	0	0
DE	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	229	127	0	0	229	127
					Dont arrêté(s) de réallocation	-114	-216				
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	5	5	0	0	5	5
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	15	15	0	0	15	15
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	0	0	0	0	0	0
DE	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2 vert	0	60	0	0	0	41
DE	12	21	11	03	Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	45	45	0	0	45	45
DE	12	22	11	03	Dépenses de toutes natures destinées à mettre en oeuvre les commémorations du centenaire de la guerre 14-18	500	500	-200	-70	300	430
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	516	516	0	0	516	516
DE	30	02	00	03	(A supprimer) Subvention au GREOA	0	0	0	0	0	0
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	46	46	0	11	46	57
DE	30	07	00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon de la qualité	500	500	0	0	500	500
DE	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	225	225	0	1	225	226
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	360	360	0	20	360	380
					Dont arrêté(s) de réallocation	+34	+34				
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	170	170	-9	-9	161	161
DE	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	16	16	10	10	26	26
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	198	198	0	0	198	198
DE	30	15	00	03	Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	3	3	0	0	3	3
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	239	250	0	0	239	250
					Dont arrêté(s) de réallocation		+11				
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	0	0	0	0	0
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	460	0	0	460	460

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
DE	33	04	00	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	74	10	10	84	84	
DE	33	05	00	Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	454	541	0	0	454	541	
DE	33	07	00	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	+80	+167	0	0	1.750	1.750	
DE	33	08	00	Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	236	236	0	14	236	250	
DE	33	09	00	Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Guerre 14-18	600	600	200	70	800	670	
DE	40	02	21	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	5	5	0	0	5	5	
DE	43	03	22	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	206	206	0	0	206	206	
DE	43	04	22	Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Guerre 14-18	1.800	1.800	0	0	1.800	1.800	
DE	45	01	21	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	1.497	0	0	1.497	1.497	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	16.655	16.711	41	38	16.696	16.749	
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
DE	01	02	00	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	36	36	0	0	36	36	
DE	01	03	00	Organisation des élections régionales	0	0	0	0	0	0	
DE	74	02	22	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	15	19	0	0	15	19	
				Dont arrêté(s) de réallocation		+4					
DE	81	02	00	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	0	0	0	0	0	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	51	55	0	0	51	55	
				Totaux pour le programme 10.03.	16.706	16.766	41	38	16.747	16.804	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	4.872	4.872	—	—	4.872	4.872	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	5.280	7.298	—	—	5.280	7.298	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs											
Programme 10.04.											
Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels											
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>											
DE	12 01 00	04	04	750	399	0	-10	750	389		
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi											
Dont arrêté(s) de réallocation											
DE	12 02 00	04	04	227	516	0	0	227	516		
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER											
DE	12 03 00	04	04	50	57	0	0	50	57		
Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE											
Dont arrêté(s) de réallocation											
DE	12 07 00	04	04	20	20	0	0	20	20		
Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion											
DE	30 01 00	04	04	0	0	0	0	0	0		
Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEDER											
DE	30 02 00	04	04	0	0	0	0	0	0		
Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA											
DE	45 01 23	04	04	720	720	0	0	720	720		
Dotation à l'Agence Fonds social européen											
DE	45 02 00	04	04	200	200	0	0	200	200		
Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie											
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				1.967	1.912	—	-10	1.967	1.902		
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>											
DE	74 01 00	04	04	10	10	0	0	10	10		
Achats de biens meubles durables spécifiques au programme											
<i>Totaux pour le Titre II.</i>				10	10	0	0	10	10		
Totaux pour le programme 10.04.				1.977	1.922	—	-10	1.977	1.912		
<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—		
<i>Dont fonds budgétaires</i>				—	—	—	—	—	—		
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				—	—	—	—	—	—		

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
Programme 10.05.									
Audits									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
AN	11 01 00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	131	151	0	0	131	151
NO	12 02 00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	97	97	0	0	97	97
AN	12 03 00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	139	165	0	0	139	165
AN	12 06 11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	31	31	0	0	31	31
AN	12 07 00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	0	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				398	444	0	0	398	444
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
AN	74 04 00	05	Frais d'équipement de la direction de l'audit des fonds européens	5	5	0	0	5	5
NO	74 05 00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	5	5	0	0	5	5
AN	74 07 22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	5	0	0	5	5
<i>Totaux pour le Titre II.</i>				15	15	0	0	15	15
Totaux pour le programme 10.05.				413	459	0	0	413	459
<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				—	—	—	—	—	—
Programme 10.06.									
Communication									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	12 02 00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	748	748	0	0	748	748
DE	12 03 00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	0	0	0	0	0	0
DE	12 05 00	06	Dépenses et prestations de services liés à la mise en œuvre du Middle Office	153	153	0	0	153	153

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
NO	12 04 00	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i> Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	257	257	- 10	- 10	247	247
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.158	1.158	- 10	- 10	1.148	1.148
		<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
DE	74 06 00	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	76	76	0	0	76	76
NO	74 07 00	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	18	18	0	0	18	18
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	94	94	0	0	94	94
		Totaux pour le programme 10.06.	1.252	1.252	- 10	- 10	1.242	1.242
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
		Programme 10.07.						
		Géomatique						
		<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
HE	11 01 00	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	340	340	0	0	340	340
HE	12 02 00	Relations publiques, documentation, frais de publication	66	66	0	0	66	66
HE	12 03 11	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	60	60	0	0	60	60
HE	12 04 00	Centralisation des licences géomatiques du SPW	890	890	0	0	890	890
HE	12 06 00	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	1.452	1.431	0	0	1.452	1.431
HE	12 10 00	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	1.870	3.050	0	0	1.870	3.050
HE	40 01 00	Subventions et indemnités	0	400	0	0	0	400
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.678	6.237	0	0	4.678	6.237

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
	<i>Division organique II.</i>										
	<i>Personnel et affaires générales</i>										
	Programme 11.01.										
	Fonctionnel										
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.084	13.084	- 11.936	- 11.936	1.148	1.148
NO	12	01	00	01	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	12	12	- 2	0	10	12
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an	1.250	1.200	0	0	1.250	1.200
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an	0	0	0	0	0	0
NO	12	04	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	15	15	0	0	15	15
NO	12	05	00	01	Frais d'avocats	15	15	0	0	15	15
NO	12	06	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an	0	0	0	0	0	0
NO	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT1	52	52	- 7	0	45	52
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	14.428	14.378	- 11.945	- 11.936	2.483	2.442
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	1	1	0	0	1	1
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	55	55	- 55	- 55	0	0
NO	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicule de la DGT1	55	55	- 55	- 30	0	25
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	111	111	- 110	- 85	1	26
					Totaux pour le programme 11.01.	14.539	14.489	- 12.055	- 12.021	2.484	2.468
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
				Programme 11.02.						
				Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	01 01 00	02		Provision interdépartementale	5.629	0	5.629	0	5.629	5.629
NO	01 02 00	02		Modernisation de la Fonction publique	3.000	0	3.000	0	3.000	3.000
NO	01 03 00	02		Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	0	50	0	50	50
NO	11 01 00	02		Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.000	0	3.000	0	3.000	3.000
NO	11 02 00	02		Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	8.870	0	8.870	0	8.870	8.870
NO	11 04 20	02		Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés - Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.000	0	8.000	0	8.000	8.000
NO	11 06 20	02		Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	0	70	0	70	70
NO	11 07 40	02		Charge des avantages titres-repas	14.000	0	14.000	0	14.000	14.000
NO	11 08 40	02		Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.960	0	3.960	0	3.960	3.960
NO	11 09 00	02		Allocations familiales du personnel du SPW	13.000	0	13.000	0	13.000	13.000
NO	11 13 00	02		Programme de transition professionnelle	3.500	0	3.500	0	3.500	3.500
NO	11 15 00	02		Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacement des départs temporaires	5.394	0	5.394	0	5.394	5.394
NO	12 01 00	02		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	92	- 14	92	- 18	78	74
NO	12 03 21	02		Frais de déplacement : missions	5.915	0	5.915	0	5.915	5.915
NO	12 05 21	02		Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	800	0	800	0	800	800
NO	12 07 21	02		(Modifié) Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	50	0	50	0	50	50
NO	12 08 00	02		Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	35	0	35	0	35	35
NO	12 09 00	02		Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	160	0	160	0	160	160
NO	12 10 00	02		Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	988	0	988	0	988	988
NO	12 11 00	02		Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	0	21	0	21	21
NO	12 12 00	02		Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	266	0	266	0	266	266

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° 3-4 sec	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>L I B E L L E S</i>						
NO	12 13 00	02	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	456	456	0	0	456	456	
NO	12 14 00	02	Développement de la Bibliothèque centrale du SPW et du Centre d'Archives régionales; Communication, publications et organisation d'événements pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	197	197	0	0	197	197	
NO	12 15 00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique; Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	27	27	0	0	27	27	
NO	43 01 11	02	Subventions aux provinces	0	0	0	0	0	0	
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	77.480	77.480	-14	-18	77.466	77.462	
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
NO	74 06 00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	141	141	0	0	141	141	
NO	74 07 00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	139	139	0	0	139	139	
NO	74 08 00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	50	0	0	50	50	
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	330	330	0	0	330	330	
			Totaux pour le programme 11.02.	77.810	77.810	-14	-18	77.796	77.792	
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	
			Programme 11.04.							
			Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation							
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
NO	01 01 00	04	Dotation à l'École d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	750	750	0	0	750	750	
NO	12 01 00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Formation du personnel	205	292	0	0	205	292	
NO	12 03 21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	1.523	1.814	0	0	1.523	1.814	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
NO	12 06 00	04	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	325	0	0	0	325	325
NO	12 08 00	04	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	155	0	0	0	155	155
NO	12 10 00	04	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	10	0	0	0	10	20
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.968	0	0	0	2.968	3.356
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
NO	74 02 00	04	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département de la gestion des ressources humaines	35	0	0	0	35	38
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35	0	0	0	35	38
				Totaux pour le programme 11.04.	3.003	—	—	—	3.003	3.394
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Programme 11.06.						
				Affaires juridiques						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	12 02 00	06	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	5	0	0	0	5	5
NO	12 04 00	06	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, consultations juridiques	31	14	24	24	45	55
NO	12 05 11	06	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	5	0	0	0	5	5
NO	30 01 00	06	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	8	0	0	0	8	2
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	49	14	18	18	63	67

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec n° ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
		<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
		Achat de biens meubles durables spécifiques	1	1	0	0	1	1
	74 01 00	<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1	1	0	0	1	1
		Totaux pour le programme 11.06.	50	50	14	18	64	68
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
		Totaux pour la division organique 11.	95.402	95.743	-12.055	-12.021	83.347	83.722
		<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
			<i>i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
			Division organique 12.						
			Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication						
			Programme 12.01.						
			Fonctionnel						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	11 03 00	01	Rémunérations et allocations du personnel	26.298	26.298	0	0	26.298	26.298
NO	12 01 00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15	0	0	15	15
AN	12 04 24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	0	600	280	600	280
NO	12 05 00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	5	5	0	0	5	5
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	26.318	26.318	600	280	26.918	26.598
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
NO	74 01 00	01	Achat de biens meubles durables	10	10	0	0	10	10
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	10	10	0	0	10	10
			Totaux pour le programme 12.01.	26.328	26.328	600	280	26.928	26.608
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 12.02.						
			Budget-Comptabilité-Trésorerie						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AN	01 01 00	02	Provision pour charges sociales	0	0	0	0	0	0
AN	01 02 00	02	Provision conjoncturelle	45.626	45.626	-43.097	-43.097	2.529	2.529
AN	01 03 00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
AN	01 05 00	02		Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	120	120	0	0	120	120
AN	11 02 00	02		Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	705	700	0	0	705	700
AN	12 02 00	02		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	70	70	0	0	70	70
AN	30 01 00	02		Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	100	100	0	20	100	120
AN	41 01 40	02		Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0	0	0	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	46.621	46.616	-43.097	-43.077	3.524	3.539
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
AN	74 06 00	02		Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	30	30	0	0	30	30
AN	74 07 00	02		Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5	0	0	5	5
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35	35	0	0	35	35
				Totaux pour le programme 12.02.	46.656	46.651	-43.097	-43.077	3.559	3.574
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Programme 12.05.						
				Gestion du Trésor						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AN	01 01 00	05		Remboursements généralement quelconques de l'administration	25	25	0	0	25	25
AN	12 01 11	05		Frais relatifs au Contentieux	0	0	0	0	0	0
AN	12 02 00	05		Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	60	60	0	0	60	60
AN	12 04 11	05		Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	10	10	0	0	10	10

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
AN	12 06 30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	343	343	0	0	343	343
AN	12 07 11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptes de la Trésorerie	0	0	0	0	0	0
AN	12 08 00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	100	0	100	0	200
AN	43 01 22	05	Remunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	0	0	0	0	0
AN	45 02 00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0	0	0	0	0
AN	45 03 21	07	Dotation exceptionnelle à la FWB	20.000	20.000	0	0	20.000	20.000
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	20.438	20.538	0	100	20.438	20.638
			Totaux pour le programme 12.05.	20.438	20.538	0	100	20.438	20.638
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 12.07.						
			Dettes et garanties						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AN	21 01 11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	248.582	248.302	- 26.531	- 26.569	222.051	221.733
AN	21 02 11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	1.250	0	0	1.250	1.250
AN	21 03 30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0
AN	21 04 30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0
AN	21 05 30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.250	1.000	0	0	1.250	1.000
AN	21 08 00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	70	70	0	36	70	106
AN	21 14 00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CEAC	9.732	9.732	6.600	6.600	16.332	16.332
AN	31 01 00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	10.000	10.000	- 4.000	- 4.000	6.000	6.000

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° 3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
AN	45 01 23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	15.014	15.014	-9.069	-9.069	5.945	5.945
AN	45 02 23	07	Contribution volontaire au FADELS <i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	0	-33.000	-33.002	0	0
				285.898	285.368			252.898	252.366
AN	91 10 00	07	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i> Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	548	548	0	162	548	710
AN	91 14 00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	548	548	0	162	548	710
			Totaux pour le programme 12.07.	286.446	285.916	-33.000	-32.840	253.446	253.076
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 12.09.						
			Finance et Comptabilité						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
AN	11 01 00	09	Traitement, allocations et indemnités du personnel de la CIF	764	759	0	0	764	759
AN	11 02 00	09	Traitement, allocations et indemnités du personnel Cellule interne de Walcomfin	417	412	0	0	417	412
AN	12 01 00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF) <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	73	73	0	0	73	73
AN	12 02 11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule interne de Walcomfin	-10	-10	0	0	0	0
AN	12 03 00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de Walcomfin	15	15	0	0	15	15
AN	12 05 11	09	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.319	+1.309	0	0	1.319	1.309

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
AN	74 01 00	Achat de biens meubles pour la CIF	20	20	0	0	20	20
		Dont arrêtés(s) de réallocation	+10	+10				
AN	74 02 00	Achat de biens meubles pour la Cellule interne de Walcomfin	5	5	0	0	5	5
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	25	25	0	0	25	25
		Totaux pour le programme 12.09.	1.344	1.344	0	0	1.344	1.344
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
Programme 12.11.								
Fiscalité								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
AN	11 01 00	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	654	649	60	60	714	709
AN	12 03 00	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	0	0	15	15	15	15
AN	12 04 11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	114	114	153	153	267	267
		Dont arrêtés(s) de réallocation	+61	+61				
AN	12 05 00	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	429	429	111	111	540	540
		Dont arrêtés(s) de réallocation	-61	-61				
AN	12 06 00	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	42	42	75	75	117	117
		<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.239	1.234	414	414	1.653	1.648
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
AN	74 05 00	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	15	15	15	15	30	30
		<i>Totaux pour le Titre II.</i>	15	15	15	15	30	30
		Totaux pour le programme 12.11.	1.254	1.249	429	429	1.683	1.678
		<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
		<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>											
Programme 12.21.											
Gestion informatique du Service Public de Wallonie											
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>											
DE	12 01 00	21		60	60	0	0	0	60	60	
DE	12 03 30	21		0	0	0	0	0	0	0	
DE	12 04 40	21		610	610	20	74	630	684	684	
DE	12 07 00	21		255	255	0	0	255	255	255	
DE	12 11 30	21		1.161	407	0	-181	1.161	226	226	
DE	12 14 30	21		19.140	-293	-83	107	19.057	24.632	24.632	
DE	12 15 30	21		4.322	5.405	0	0	4.322	5.405	5.405	
DE	12 16 30	21		0	0	0	0	0	0	0	
DE	12 22 30	21		0	100	0	0	0	100	100	
DE	12 23 30	21		0	0	0	0	0	0	0	
DE	14 06 10	21		0	0	0	0	0	0	0	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					25.548	31.382	-63	0	25.485	31.382	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>											
DE	74 02 22	21		0	393	0	0	0	393	393	
DE	74 03 00	21		5.442	4.228	0	0	5.442	4.228	4.228	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					5.442	4.621	0	0	5.442	4.621	
Totaux pour le programme 12.21.					30.990	36.003	-63	-	30.927	36.003	
<i>Dont programme d'investissement</i>					-	-	-	-	-	-	
<i>Dont fonds budgétaires</i>					-	-	-	-	-	-	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					-	-	-	-	-	-	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
				Programme 12.22.						
				Equipement et fournitures.						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	12	02	45	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	113	113	0	0	113	113
NO	12	03	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.282	2.282	0	0	2.282	2.282
NO	12	05	11	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	872	872	0	0	872	872
NO	12	08	11	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	150	150	0	0	150	150
NO	12	09	11	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, ...	4.725	4.725	0	0	4.725	4.725
NO	12	10	00	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT2	250	250	0	0	250	250
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8.392	8.392	0	0	8.392	8.392
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
NO	74	02	00	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	2.134	2.134	0	0	2.134	2.134
NO	74	03	05	Achat de biens meubles durables - Edition	70	70	0	0	70	70
NO	74	07	00	Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT2	138	138	0	0	138	138
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2.342	2.342	0	0	2.342	2.342
				Totaux pour le programme 12.22.	10.734	10.734	0	0	10.734	10.734
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Programme 12.23.						
				Gestion immobilière et bâtiments.						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	12	04	00	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	19.724	19.324	0	0	19.724	19.324
NO	12	05	00	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	7.168	5.951	0	0	7.168	5.951
NO	12	06	00	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	0	2.050	0	500	0	2.550
NO	12	07	11	Déménagements	90	89	0	0	90	89

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
NO	12 08 11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1.600	1.556	0	0	1.600	1.556
NO	12 09 11	23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	223	555	0	0	223	555
NO	12 10 11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	38	38	0	0	38	38
NO	12 11 00	23	Location, maintenance et travaux d'entretien des équipements de téléphonie fixe	0	25	0	-5	0	20
NO	12 12 11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	7.010	4.870	0	-500	7.010	4.370
NO	12 13 00	23	Travaux d'aménagement et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	86	69	0	0	86	69
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	35.939	34.527	0	-5	35.939	34.522
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
NO	74 01 22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	300	303	0	0	300	303
NO	74 02 22	23	Infrastructures et équipements de téléphonie	0	250	0	0	0	250
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	300	553	0	0	300	553
			Totaux pour le programme 12.23.	36.239	35.080	-	-5	36.239	35.075
			<i>Dont programme d'investissement</i>	-	-	-	-	-	-
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	-	-	-	-	-	-
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	-	-	-	-	-	-
			Programme 12.31.						
			Implantation immobilière.						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	01 01 00	31	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière	63	63	0	0	63	63
			Solde au 1er janvier	20	20	0	0	20	20
			Recettes de l'année en cours	83	83	0	0	83	83
			Disponibles pour l'année	20	20	0	0	20	20
			Dépenses à charge du Fonds	63	63	0	0	63	63
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	100	100	0	0	100	100
NO	12 02 00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions						

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
			<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
NO	12 03 00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)					
NO	12 04 11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables					
NO	21 01 50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)					
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>					
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>					
NO	72 01 10	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne					
NO	72 02 10	31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restaurations, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville					
NO	72 03 10	31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis					
DE	72 04 10	31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe					
DE	73 05 10	31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie					
NO	72 06 10	31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne					
NO	72 07 10	31	Mesures pour le développement durable					
NO	91 01 70	31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)					
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>					
			Totaux pour le programme 12.31.					
			<i>Dont programme d'investissement</i>					
			<i>Dont fonds budgétaires</i>					
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					
			Totaux pour la division organique 12.					
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>					
			<i>Dont programme d'investissement</i>					
			<i>Dont fonds budgétaires</i>					
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					
			25.909	28.014	700	-25	26.609	27.989
			28.941	31.146	700	-25	29.641	31.121
			21.846	23.716	—	—	21.846	23.716
			20	20	—	—	20	20
			63	63	—	—	63	63
			489.370	494.979	-74.431	-75.138	414.939	419.841
			—	—	—	—	—	—
			21.846	23.716	—	—	21.846	23.716
			20	20	—	—	20	20
			63	63	—	—	63	63

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
	L I B E L L E S										
	Division organique 13.										
	Routes et bâtiments										
	Programme 13.01. Fonctionnel										
	Titre I. - Dépenses courantes										
NO	11	03	00	77.836	77.836	0	0	77.836	77.836		
	Remunerations et allocations du personnel										
NO	12	01	00	86	86	0	0	86	86		
	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions										
NO	12	02	00	3.610	3.369	0	0	3.610	3.369		
	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1										
	Dont arrêté(s) de réallocation										
	Totaux pour le Titre I.			81.532	81.291	0	0	81.532	81.291		
	Titre II. - Dépenses de capital										
NO	74	01	00	10	10	0	0	10	10		
	Achat de biens meubles durables										
NO	74	02	00	647	888	0	0	647	888		
	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1										
	Dont arrêté(s) de réallocation										
	Totaux pour le Titre II.			657	898	0	0	657	898		
	Totaux pour le programme 13.01.			82.189	82.189	0	0	82.189	82.189		
	Dont crédits de liquidation non limitatifs										
	Dont programme d'investissement										
	Dont fonds budgétaires										
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre										
	Programme 13.02.										
	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil										
	Titre I. - Dépenses courantes										
CD	12	01	00	47.200	47.200	0	0	47.200	47.200		
	Achat de biens et services à la SOFICO										
	Dont arrêté(s) de réallocation										
CD	12	02	00	80	80	0	0	80	80		
	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger										
CD	12	03	30	450	700	0	0	450	700		
	Etudes										

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs										
CD	12 04 12	02		Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	350	350	0	0	350	350
HE	12 05 30	02		Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	475	190	-50	0	425	190
CD	12 06 10	02		Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	-35	-60				
CD	12 09 10	02		Développement d'applications informatiques	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
CD	12 11 11	02		Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	550	550	0	0	550	550
CD	14 01 10	02		Entretien du réseau non structurant	950	950	0	0	950	950
CD	14 03 10	02		Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	26.000	28.000	0	0	26.000	28.000
CD	14 04 10	02		Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	10.132	9.635	0	0	10.132	9.635
CD	14 10 10	02		Entretien des ouvrages d'art du réseau non structurant	+7.632	+6.135	0	0	13.000	16.780
CD	14 11 10	02		Entretien du réseau non structurant	13.000	16.780	0	0	+8.000	+9.280
CD	14 12 10	02		Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau non structurant	0	0	0	0	0	0
CD	14 13 10	02		Entretien des pistes cyclables du réseau non structurant	0	0	0	0	0	0
CD	14 14 10	02		Entretien des équipements spécifiques de sécurité pour motos sur le réseau non structurant	0	0	0	0	0	0
CD	14 15 10	02		Entretien des équipements spécifiques de sécurité pour motos sur le réseau non structurant	0	0	0	0	0	0
CD	14 16 10	02		Subventions à des organismes belges ou étrangers	43	43	0	0	43	43
CD	33 02 00	02		Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	0	0	0	0	0	0
HE	33 04 00	02		Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	150	275	0	70	150	345
CD	33 05 00	02		Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	-20	+45	0	0	182	382
CD	34 02 41	02		Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	182	382	0	0	2.500	2.500
CD	41 01 02	02		Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	2.500	2.500	0	0	0	0
CD	41 01 02	02		Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	0	13	0	0	0	13

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés									
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation								
HE	43	02	00	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables						0	0	0	0				
				Dont arrêtés(s) de réallocation													
				Titres pour le Titre I.						104.562	110.148	-50	70				
				Titre II - Dépenses de capital													
CD	i	01	01	00	Fonds budgétaire : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)						17.497	28.974	0	0	17.497	28.974	
					Solde au 1er janvier						61.505	61.505	-661	-661	60.844	60.844	
					Recettes de l'année en cours						79.002	90.479	-661	-661	78.341	89.818	
					Disponibles pour l'année						61.505	61.505	-1.829	-1.829	59.676	59.676	
					Dépenses à charge du Fonds						17.497	28.974	1.168	1.168	18.665	30.142	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						11.000	9.000	0	0	11.000	9.000	
CD		51	01	11	02	Subventions en capital à la SOFICO						0	0	0	0	0	0
CD		63	01	41	02	Subvention au CGT pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique						0	0	0	0	0	0
CD	i	63	09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER						0	200	0	0	0	200
CD	i	72	01	10	02	Construction, acquisition et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains						1.250	2.050	0	0	1.250	2.050
						Dont arrêtés(s) de réallocation							+1.100				
CD	i	73	01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries						73.168	66.391	-100	-100	73.068	66.291
						Dont arrêtés(s) de réallocation							-7.832				
CD		73	03	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne						6.461	4.350	0	0	6.461	4.350
CD	i	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes						4.000	5.000	0	0	4.000	5.000
CD	i	73	07	11	02	Renovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant						4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
HE		73	08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux						55	115	0	0	55	115
						Dont arrêtés(s) de réallocation							+55				
CD		74	01	22	02	(Nouveau) Achat de véhicules-tonneaux						0	0	100	100	100	100
CD		74	08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes						1.300	1.800	0	0	1.300	1.800
						Dont arrêtés(s) de réallocation							+400				
CD		81	01	00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO						5.000	5.000	0	0	5.000	5.000

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
CD	93	08	00	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	8.400	0	0	8.400	8.400
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	176.139	167.811	-1.829	-1.829	174.310	165.982
				Totaux pour le programme 13.02.	280.701	277.959	-1.879	-1.759	278.822	276.200
				<i>Dont programme d'investissement</i>	143.923	139.146	-1.929	-1.929	141.994	137.217
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	61.505	61.505	-1.829	-1.829	59.676	59.676
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	17.497	28.974	1.168	1.168	18.665	30.142
				Programme 13.03.						
				Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	01	03	00	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)	1.925	2.111	0	0	1.925	2.111
				<i>Solde au 1er janvier</i>	700	700	45	45	745	745
				<i>Recettes de l'année en cours</i>	2.625	2.811	45	45	2.670	2.856
				<i>Disponibles pour l'année</i>	700	700	0	0	700	700
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1.925	2.111	45	45	1.970	2.156
				<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
CD	12	01	00	Achat de biens et services à la SOFICO	0	0	0	0	0	0
CD	12	02	00	Relations publiques, frais de réunions et missions à l'étranger, paiement de fournitures et prestations par avances de fonds	0	0	0	0	0	0
CD	12	03	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	100	120	0	0	100	120
CD	12	04	11	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	65	65	0	0	65	65
CD	12	06	30	Etudes et prestations de tiers	75	75	0	0	75	75
CD	12	09	30	Développement d'applications informatiques spécifiques au département	0	70	0	0	0	70
CD	14	02	10	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	8.000	8.000	0	0	8.000	8.000
CD	14	03	10	Dépenses énergétiques sur le réseau non structurant	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
CD	14	06	10	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	270	360	0	0	270	360
CD	14	07	10	Gestion des espaces paysagers et urbains	0	0	0	0	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	16.210	16.390	0	0	16.210	16.390

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
CD	i	73 01 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	5.000	6.800	0	0	5.000	6.800
CD	i	73 10 11	03	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	4.000	4.750	0	0	4.000	4.750
CD		73 15 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0	0	0	0	0
CD	i	73 25 11	03	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	0	0	0	0	0	0
CD		74 01 00	03	Achats de biens meubles durables	300	300	0	0	300	300
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	9.300	11.850	0	0	9.300	11.850
				Totaux pour le programme 13.03.	25.510	28.240	—	—	25.510	28.240
				<i>Dont programme d'investissement</i>	9.000	11.550	—	—	9.000	11.550
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	700	700	—	—	700	700
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	1.925	2.111	45	45	1.970	2.156
Programme 13.11.										
Infrastructures sportives.										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
AN		01 01 00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	0	0	—	—	0	0
				<i>Solde au 1er janvier</i>	800	800	—	—	800	800
				<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800	—	—	800	800
				<i>Disponibles pour l'année</i>	800	800	—	—	800	800
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	800	800	—	—	800	800
				<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	—	—	0	0
AN		12 02 00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	65	105	0	0	65	105
				<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	-35	+5				
AN		12 09 00	11	Développement de l'application informatique "CadaSport"	50	134	0	0	50	134
				<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>		+84				

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
AN	31 01 00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	600	600	0	0	600	600
AN	33 02 00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	950	950	0	0	950	950
AN	33 03 00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	254	254	0	0	254	254
			Dont arrêté(s) de réallocation	+35	+35				
AN	33 04 00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.715	3.715	0	0	3.715	3.715
AN	41 01 40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	388	388	0	0	388	388
AN	43 01 00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	3.397	3.397	0	0	3.397	3.397
AN	43 03 32	11	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	50	50	0	0	50	50
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	10.269	10.393	0	0	10.269	10.393
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
AN	52 06 10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	12.820	9.108	0	0	12.820	9.108
			Dont arrêté(s) de réallocation		-40				
AN	63 08 21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	300	416	0	0	300	416
			Dont arrêté(s) de réallocation		-84				
AN	63 09 21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	17.190	14.395	0	0	17.190	14.395
AN	63 10 21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	0	0	0	0	0	0
AN	63 11 21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	3.000	3.000	0	0	3.000	3.000
AN	74 01 00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	15	0	0	15	15
AN	74 02 00	11	Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique du CA SPW, Boulevard du Nord	5	5	0	0	5	5

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
AN	74	03 22	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>	20	20	0	0	20	20
		11	Renovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	33.350	26.959	0	0	33.350	26.959
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	43.619	37.352	0	0	43.619	37.352
			Totaux pour le programme 13.11.	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	800	800	—	—	800	800
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 13.12.						
			Travaux subsidiés						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
FU	12	03 11	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	70	70	0	0	70	70
FU	12	06 00	Achat de biens meubles non durables	5	5	0	0	5	5
FU	33	02 00	Subventions et indemnités - secteur privé	48	78	0	0	48	78
FU	43	02 30	Subventions et indemnités - secteur public	47	47	0	0	47	47
FU	43	15 22	Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	170	200	0	0	170	200
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
FU	51	01 11	Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	0	0	0	0	0	0
FU	63	01 21	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	214	276	0	0	214	276
FU	63	02 21	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux	3.163	22.000	0	0	3.163	22.000
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	+3.163					
FU	63	03 21	(Modifié) Subventions aux communes dans le cadre du Fonds d'investissement des communes 2013-2016	45.000	0	0	0	45.000	0
FU	63	04 21	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	1.837	2.000	0	0	1.837	2.000
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	-3.163					

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs									
FU	63 05 21		12	Fonds des Calamités	0	0	0	0	0	0
FU	63 06 00		12	Subvention aux administrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	0	2.000	0	0	0	2.000
FU	63 07 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	100	100	0	0	100	100
FU	63 10 21		12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	16.500	16.500	0	0	16.500	16.500
FU	63 11 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	0	9.172	0	0	0	9.172
FU	63 12 21		12	Plan air-climat : éclairage public	0	600	0	0	0	600
FU	63 14 21		12	Versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	0	25.400	0	0	0	25.400
FU	63 15 21		12	Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
FU	63 16 21		12	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	30.150	2.500	0	0	30.150	2.500
FU	74 06 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	75	75	0	0	75	75
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	99.039	82.623	0	0	99.039	82.623
				Totaux pour le programme 13.12.	99.209	82.823	—	—	99.209	82.823
				<i>Dont programme d'investissement</i>	19.877	40.776	—	—	19.877	40.776
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Totaux pour la division organique 13.	531.228	508.563	-1.879	-1.759	529.349	506.804
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	172.800	191.472	-1.929	-1.929	170.871	189.543
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	63.005	63.005	-1.829	-1.829	61.176	61.176
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	19.422	31.085	1.213	1.213	20.635	32.298

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
			<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
HE	74 04 00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques : matière : Mobilité	0	0	0	0	0	0
AN	74 05 22	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
NO	74 06 00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DG02	524	524	0	0	524	524
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	712	712	0	0	712	712
			Totaux pour le programme 14.01.	69.381	69.761	—	—	69.381	69.761
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 14.02.						
			Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
HE	01 01 00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	30	0	0	0	30
			<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>						
HE	01 02 00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie - Plan Wallonie Cyclable	994	800	50	0	1.044	800
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						
HE	01 03 00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie - Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacements scolaires et du Printemps de la Mobilité	712	500	0	0	712	500
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						
HE	01 04 00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité, du printemps de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	+91	500	0	0	246	500
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						
HE	01 05 00	02	Actions visant à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement	1.256	1.174	0	0	1.256	1.174
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	+75	-7				

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
HE	12	02 00	Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable	0	95	0	0	0	95
			Dont arrêté(s) de transfert		-105				
HE	12	03 00	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CIDDM	307	250	0	0	307	250
			Dont arrêté(s) de réallocation		-34				
HE	12	04 00	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	36	147	0	0	36	147
			Dont arrêté(s) de transfert		-21				
			Dont arrêté(s) de réallocation		-32				
HE	12	05 00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	476	370	0	0	476	370
			Dont arrêté(s) de réallocation		+59				
HE	33	01 00	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	1.273	2.000	0	0	1.273	2.000
			Dont arrêté(s) de réallocation		-117				
HE	33	02 00	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable	0	201	0	0	0	201
			Dont arrêté(s) de réallocation		+31				
HE	41	02 40	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	48	50	0	0	48	50
			Dont arrêté(s) de réallocation		+48				
HE	41	03 40	Subvention à ITWEPS	88	176	0	0	88	176
			Dont arrêté(s) de réallocation		-88				
HE	43	01 00	Subvention pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	0	10	0	0	0	10
HE	43	02 00	Subvention aux pouvoirs publics pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5.436	6.303	50	0	5.486	6.303
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
HE	01	06 00	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en œuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	0	0	0	0	0	0
HE	01	07 00	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en œuvre de l'Objectif 2	1	1	0	0	1	1
			Dont arrêté(s) de réallocation		+1				

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
HE	01	09	00	02	0	246	0	0	0	246	
Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi											
Dont arrêté(s) de transfert											
HE	01	10	00	02	104	110	0	0	104	110	
Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013											
Dont arrêté(s) de réallocation											
HE	01	11	00	02	4.650	4.600	0	0	4.650	4.600	
Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie											
HE	52	01	00	02	10	7	0	0	10	7	
Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable											
Dont arrêté(s) de réallocation											
HE	61	01	00	02	+10	+7	0	0	0	250	
Subvention pour un bateau-école au bénéfice de la Province de Liège											
HE	63	01	21	02	3.439	4.465	0	-70	3.439	4.395	
Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité											
Dont arrêté(s) de transfert											
HE	63	02	00	02	-23	100	0	0	0	100	
Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres											
HE	74	06	00	02	55	0	0	0	55	0	
Achat de biens meubles durables spécifiques au programme											
Dont arrêté(s) de transfert											
Total pour le Titre II.											
Total pour le programme 14.02.											
Dont programme d'investissement											
Dont fonds budgétaires											
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre											
Programme 14.03.											
Transport urbain, interurbain et scolaire											
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>											
HE	01	01	00	03	60	60	0	0	60	60	
Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux											
HE	01	02	00	03	120	120	0	0	120	120	
Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite											
HE	01	03	00	03	9.720	9.720	0	0	9.720	9.720	
Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires											
HE	01	05	00	03	4.592	4.592	0	0	4.592	4.592	
Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants											
HE	12	01	30	03	5.400	5.400	0	0	5.400	5.400	
Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire											

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° 3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
HE	12 02 00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	80	72	0	0	80	72
HE	12 03 11	03	Dont arrêté(s) de réallocation Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	10	-8	0	0	10	18
HE	12 04 00	03	Dont arrêté(s) de réallocation Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	-8	0	0	0	0
HE	31 01 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	350.134	350.134	0	- 670	350.134	349.464
HE	31 02 22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	0	0	0	0	0	0
HE	31 03 22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	0	0	0	0	0	0
HE	31 04 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC pour la compensation des tarifs réduits jeunes (12-24 ans)	13.800	13.800	- 4.587	- 4.587	9.213	9.213
HE	31 06 22	03	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite	0	0	0	0	0	0
HE	31 07 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	13.141	13.141	0	0	13.141	13.141
HE	31 08 22	03	Engagements sociaux S.R.W.T.	36.813	36.813	0	0	36.813	36.813
HE	31 09 22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0	0	0	0	0
HE	31 10 03	03	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	220	220	0	0	220	220
HE	41 01 40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	192	192	0	0	192	192
HE	41 02 03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	0	0	0	0	0
HE	42 02 00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	0	0	0	0	0
HE	43 01 22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	0	0	0	0	0
HE	45 01 21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	0	0	75	75
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				434.357	434.357	-4.587	-5.257	429.770	429.100

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° 3-4 ord.	sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>										
HE	01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	0	0	0	0
HE	i	51	01	11	03	500	1.250	0	-250	500
HE	i	51	02	11	03	13.185	13.809	0	-338	13.185
HE	i	51	03	11	03	0	0	0	0	0
HE	i	51	04	11	03	0	0	0	0	0
HE	i	51	05	11	03	0	0	0	1.508	0
HE	i	51	06	11	03	0	0	0	0	0
HE	i	51	07	11	03	32.128	32.128	0	0	32.128
HE	i	51	08	11	03	2.629	2.629	0	0	2.629
HE	i	51	09	11	03	9.980	9.980	-50	-50	9.930
HE	i	51	10	11	03	0	0	0	0	0
HE	i	51	11	11	03	5.000	3.000	0	0	5.000
HE	73	01	41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	800	2.000	0	-250	800
HE	74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	166	166	0	0	166
HE	81	01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	237	237	0	0	237
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						64.625	65.199	-50	620	64.575
Totaux pour le programme 14.03.						498.982	499.556	-4.637	-4.637	494.345
<i>Dont programme d'investissement</i>						63.422	62.796	-50	870	63.372
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—	—	—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
Programme 14.04.								
Aéroports et aérodromes régionaux.								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
AN	01 05 00	04	200	200	0	0	200	200
AN	12 02 00	04	152	292	0	0	152	292
AN	12 03 11	04	90	90	0	0	90	90
AN	12 04 00	04	6.800	6.800	0	0	6.800	6.800
AN	12 05 11	04	100	100	25	25	125	125
AN	12 07 00	04	125	175	0	0	125	175
AN	12 08 00	04	40	40	-25	-25	15	15
AN	12 09 11	04	20	20	0	0	20	20
AN	14 01 10	04	46	46	0	0	46	46
AN	14 02 10	04	152	152	0	0	152	152
AN	14 04 10	04	10	10	0	0	10	10
AN	31 01 22	04	100	100	0	0	100	100
AN	31 04 22	04	6.148	6.148	0	0	6.148	6.148
AN	31 05 32	04	10.353	10.353	0	0	10.353	10.353
AN	31 06 32	04	10.353	10.353	0	0	10.353	10.353
AN	31 07 22	04	6.730	6.730	0	0	6.730	6.730

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° 3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
			<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
AN	31 10 00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	15.611	15.611	0	0	15.611	15.611
AN	31 12 00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	7.956	7.956	0	0	7.956	7.956
AN	31 15 00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité (antérieurement financées par augmentation de capital)	15.855	15.855	0	0	15.855	15.855
AN	33 01 00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	125	125	0	0	125	125
AN	41 01 40	04	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	38	38	0	0	38	38
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	80.984	81.194	0	0	80.984	81.194
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
AN	74 06 00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40	0	0	40	40
AN	74 07 00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	0	0	0	0	0	0
AN	81 01 00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400	0	0	400	400
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	440	440	0	0	440	440
			Totaux pour le programme 14.04.	81.424	81.634	0	0	81.424	81.634
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			Programme 14.11.						
			Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	01 02 00	11	Fonds budgétaire : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)	11.239	18.235	0	0	11.239	18.235
			Solde au 1er janvier	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
			Recettes de l'année en cours	13.239	20.235	0	0	13.239	20.235
			Disponibles pour l'année	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
			Dépenses à charge du Fonds	11.239	18.235	0	0	11.239	18.235
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	488	52	0	0	488	52
CD	01 03 00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	+488	+52	0	0	488	52
			Dont arrêté(s) de réallocation						

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
CD	12 01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	12.100	12.100	0	0	12.100	12.100
CD	12 02	00	11	Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	50	50	0	0	50	50
CD	12 03	30	11	Etudes	720	675	0	0	720	675
CD	12 04	11	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	0	0	0	0	0	0
CD	12 05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	126	126	0	0	126	126
CD	12 10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	150	190	0	0	150	190
CD	14 03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	8.427	9.000	0	0	8.427	9.000
CD	31 01	22	11	Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	0	0	0	0	0	0
HE	31 02	22	11	Dotation à la Spaque pour le dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	16.700	16.700	0	0	16.700	16.700
CD	33 01	00	11	Intervention en faveur de l'ITTB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	101	101	0	0	101	101
CD	33 02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	+101	+101	0	0	10	15
CD	34 02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	+3	+8	0	0	500	500
CD	41 01	55	11	Subvention à l'ISSEP	600	450	0	0	600	450
CD	41 02	55	11	Subvention à l'ITTB dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	8	43	0	0	8	43
CD	45 01	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchargement	-10	+25	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					41.980	42.002	0	0	41.980	42.002
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>										
CD	i	51 14	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	3.500	3.500	0	0	3.500	3.500
CD	i	51 15	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	0	0	0	0	0	0
CD		51 16	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	1.343	1.343	-1.343	-1.343	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
CD	51	17	11	0	680	0	0	0	0	680
Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER										
CD	51	18	11	180	180	0	0	0	0	180
Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert										
CD	61	01	00	0	0	0	0	0	0	0
Subventions à des organismes belges en matière d'investissements										
CD	61	02	00	0	550	0	0	0	0	550
Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013										
CD	73	01	21	4.487	4.050	0	0	0	0	4.050
Rénovation et réhabilitation des ponts										
				-13	-20					
Dont arrêté(s) de transfert										
HE	73	02	21	0	0	0	0	0	0	0
Dragage de rivière set canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation										
CD	73	03	21	6.421	6.822	11.000	0	17.421	0	6.822
Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau de voies hydrauliques										
				-579	-178					
Dont arrêté(s) de réallocation										
CD	73	04	21	500	500	0	0	500	0	500
Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains										
CD	73	05	21	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne										
CD	73	06	21	6.400	1.700	0	0	6.400	0	1.700
Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013)										
				+3.400						
Dont arrêté(s) de transfert										
CD	73	08	21	13	20	0	0	13	0	20
Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)										
				+13	+20					
Dont arrêté(s) de transfert										
CD	73	09	21	1.500	1.200	0	0	1.500	0	1.200
Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des votes hydrauliques										
CD	73	10	21	0	0	0	0	0	0	0
Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des votes hydrauliques cofinancés par l'Union européenne										
CD	73	21	21	9.197	8.592	0	0	9.197	0	8.592
Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques										
				-3	-8					
Dont arrêté(s) de réallocation										
CD	73	22	21	0	0	0	0	0	0	0
Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques										
CD	74	01	00	340	300	0	0	340	0	300
Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques										

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
CD	81	01	00	11	0	0	0	0	0	0
	Intervention dans le capital de la SOFICO				33.881	29.437	9.657	-1.343	43.538	28.094
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>				75.861	71.439	9.657	-1.343	85.518	70.096
	Totaux pour le programme 14.11.				21.131	20.634	11.000	—	32.131	20.634
	<i>Dont programme d'investissement</i>				2.000	2.000	—	—	2.000	2.000
	<i>Dont fonds budgétaires</i>				11.239	18.235	—	—	11.239	18.235
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
	Programme 14.12.									
	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique									
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CD	12	02	00	12	20	20	0	0	20	20
	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions									
CD	12	03	11	12	25	25	0	0	25	25
	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers									
CD	14	03	10	12	0	0	0	0	0	0
	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages									
CD	14	04	10	12	3.670	3.700	0	0	3.670	3.700
	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages									
CD	14	05	10	12	4.000	3.800	0	0	4.000	3.800
	Dépenses énergétiques									
CD	14	06	10	12	100	100	0	0	100	100
	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée									
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>				7.815	7.645	0	0	7.815	7.645
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CD	i	73	01	21	3.000	6.000	0	0	3.000	6.000
	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie									
CD		73	15	11	0	0	0	0	0	0
	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques									

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	i	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
		i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs								
CD	73 19 21			Renovation et rehabilitation d'installations electriques et electromecaniques sur les cours d'eau et barrages	4.100	4.000	0	0	4.100	4.000
CD	73 25 11			Renovation et rehabilitation du reseau de telecommunication et des reseaux de gestion centralisee	40	40	0	0	40	40
CD	74 01 00			Achat de biens meubles durables specifiques	50	50	0	0	50	50
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	7.190	10.090	0	0	7.190	10.090
				Totaux pour le programme 14.12.	15.005	17.735	—	—	15.005	17.735
				<i>Dont programme d'investissement</i>	7.100	10.000	—	—	7.100	10.000
				<i>Dont fonds budgetaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgetaires au 31 decembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Totaux pour la division organique 14.	754.348	756.207	5.070	-6.050	759.418	750.157
				<i>Dont credits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	91.653	93.430	10.950	870	102.603	94.300
				<i>Dont fonds budgetaires</i>	2.000	2.000	—	—	2.000	2.000
				<i>Solde des fonds budgetaires au 31 decembre</i>	11.239	18.235	—	—	11.239	18.235

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
				<i>Division organique 15</i>						
				<i>Agriculture, ressources naturelles et environnement</i>						
				Programme 15.01.						
				Fonctionnel						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
NO	11 03 00	01		Rémunérations et allocations du personnel	101.032	0	0	0	101.032	0
NO	11 04 11	01		Rémunérations des agents de l'AWAC	1.631	0	0	0	1.631	0
NO	12 01 00	01		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	12	0	0	13	12
				Dont arrêté(s) de réallocation		-1				
HE	12 02 00	01		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	0	0	0	0	0
				Dont arrêté(s) de réallocation		-50				
HE	12 03 00	01		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	785	559	-100	-100	685	459
				Dont arrêté(s) de réallocation		+50				
CD	12 04 00	01		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	5.272	6.242	0	0	5.272	6.242
				Dont arrêté(s) de transfert		+5.731				
CD	12 05 30	01		Projets informatiques spécifiques à plus d'un an (agriculture et ruralité)	0	0	0	0	0	0
NO	12 06 00	01		Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	21	21	0	0	21	21
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	108.754	109.497	-100	-100	108.654	109.397
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
NO	74 01 00	01		Achat de biens meubles durables	8	8	0	0	8	8
HE	74 02 00	01		Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Environnement)	30	30	0	0	30	30
CD	74 03 00	01		Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	0	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
NO	74 04 00		12	13	0	0	12	13
	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO3 Dont arrêté(s) de réallocation Total: pour le Titre II.	50	+1	0	0	50	51
		Totaux pour le programme 15.01. Dont crédits de liquidation non limitatifs Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	108.804	109.548	-100	-100	108.704	109.448
		Programme 15.02. Coordination des politiques agricole et environnementale						
		<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	12 01 30	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion Dont arrêté(s) de transfert	730	526	0	0	730	526
		Dont arrêté(s) de réallocation	+226	+226				
		Dont arrêté(s) de colloques	-16	-220				
HE	12 02 00	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	530	530	0	0	530	530
CD	12 05 00	Cofinancement PDR - Assistance technique Dont arrêté(s) de réallocation	266	500	0	0	266	500
		Dont arrêté(s) de colloques	-34	+150				
HE	12 06 00	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	10	0	0	10	10
CD	12 08 30	Etudes et contrats de services pluriannuels Dont arrêté(s) de réallocation	88	121	0	0	88	121
		Dont arrêté(s) de colloques	+7	+40				
CD	12 09 30	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP Dont arrêté(s) de réallocation	92	130	0	0	92	130
		Dont arrêté(s) de colloques	+42	+30				
CD	12 12 00	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	750	750	0	0	750	750
CD	12 13 00	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.673	1.673	0	0	1.673	1.673
HE	12 14 11	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement) Dont arrêté(s) de transfert	144	124	0	0	144	124
		Dont arrêté(s) de colloques	+48					
CD	12 15 11	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité) Dont arrêté(s) de transfert	91	416	0	0	91	416
		Dont arrêté(s) de colloques	+91	+311				

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs										
HE	12	16	00	02	Demarche qualité	248	101	- 100	0	148	101
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	375	375	0	0	375	375
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0	0	0	0	0
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	400	400	0	0	400	400
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	50	50	0	0	50	50
CD	12	29	00	02	Frais liés à la présidence de l'UE	0	0	0	0	0	0
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	25	25	0	0	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	0	0	0	0	0	0
CD	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	30	30	0	0	30	30
CD	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	321	650	0	0	321	650
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	-64	+35	0	0	2	723
CD	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	+2	+205	0	0	164	1.188
CD	35	01	40	02	Dont arrêté(s) de transfert	+116	+768	0	0	105	140
HE	35	02	40	02	Dont arrêté(s) de réallocation	+44	+250	0	0	104	104
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	105	140	0	0	30	30
CD	35	05	00	02	Dont arrêté(s) de réallocation	+20	117	0	0	152	117
CD	40	01	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	104	104	0	0	5	460
CD	40	02	00	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	30	30	0	0	0	0
CD	40	02	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	152	117	0	0	0	0
CD	40	02	00	02	Dont arrêté(s) de réallocation	5	-35	0	0	0	0
CD	40	02	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	5	460	0	0	5	460
CD	40	02	00	02	Dont arrêté(s) de transfert	+5	+260	0	0	0	0
CD	40	02	00	02	Dont arrêté(s) de réallocation	0	+100	0	0	0	0
CD	40	02	00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	0	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>											
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	0	200	0	0	0	200
					Dont arrêté(s) de réallocation						
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	-107	0	0	0	0
CD	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	967	967	0	0	967	967
CD	41	03	40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	0	0	0	0	0
CD	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0	0	0	0	0
HE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	899	899	0	0	899	899
CD	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	21	21	0	0	21	21
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8.272	11.260	-100	0	8.172	11.260
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CD	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	40	20	0	0	40	20
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40					
CD	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	40	312	0	0	40	312
					Dont arrêté(s) de transfert		+197				
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40	-50				
CD	52	02	10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	0	0	0	0	0	0
HE	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	1.000	1.384	0	0	1.000	1.384
					Dont arrêté(s) de réallocation		+107				
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.000	+1.277				
HE	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen	0	59	0	0	0	59
CD	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	584	0	0	0	584
					Dont arrêté(s) de transfert		+461				
CD	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	211	175	0	0	211	175
CD	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	44	44	0	0	44	44
HE	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	200	224	0	0	200	224
					Dont arrêté(s) de réallocation		+24				
HE	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	30	30	0	0	30	30

(En milliers EUR)

Mi- mstre ordon- nateur	A.B. n° 1-2 sec	3-4 ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
CD	74 04 00		Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SFP (Agriculture et ruralité) Dont arrêté(s) de transfert	387	1.104	0	0	387	1.104
CD	74 05 22		Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture et ruralité) Dont arrêté(s) de transfert Dont arrêté(s) de réallocation	2.860 +2.358 -84	1.888 +1.808 -300	0	0	2.860	1.888
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	4.812	5.824	0	0	4.812	5.824
			Totaux pour le programme 15.02. <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	13.084	17.084	-100	—	12.984	17.084
			Programme 15.03. Développement et Etude du milieu <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>	—	—	—	—	—	—
CD	12 02 00		Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.687	1.687	0	0	1.687	1.687
CD	12 05 00		Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	338	340	0	0	338	340
CD	12 07 00		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	553	553	0	0	553	553
HE	12 09 00		Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	805	805	0	0	805	805
CD	12 10 30		Etudes et contrats de services pluriannuels Dont arrêté(s) de réallocation	-20	-20	0	0	384	384
CD	12 12 00		Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DENINA Dont arrêté(s) de réallocation	763	760	0	0	763	760
HE	12 26 00		Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	-142	-142	0	0	340	340
HE	30 01 00		Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	49	49	0	0	49	49
HE	30 02 00		Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	533	533	0	0	533	533
CD	31 02 00		Subventions et indemnités spécifiques	1.235	1.235	0	0	1.235	1.235
CD	31 03 00		Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	68	68	0	0	68	68
CD	31 04 00		Subventions à des recherches scientifiques et techniques	0	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs								
CD	31 05 30			1.079	1.079	0	0	1.079	1.079
HE	31 09 00			544	544	0	0	544	544
CD	33 01 00			431	262	0	0	431	262
				+142	+142				
HE	33 02 00			50	24	0	0	50	24
CD	33 05 00			922	971	0	0	922	971
					+49				
CD	33 06 00			1.420	1.371	0	0	1.420	1.371
					-49				
CD	33 09 00			784	779	0	0	784	779
CD	33 11 00			423	423	0	0	423	423
CD	33 13 00			295	295	26	26	321	321
CD	33 15 00			119	119	0	0	119	119
CD	33 18 00			917	917	-177	-160	740	757
HE	33 20 00			1.139	1.139	0	0	1.139	1.139
HE	33 22 00			3.519	3.519	100	0	3.619	3.519
CD	33 23 00			7.841	7.841	0	0	7.841	7.841
CD	41 01 40			0	0	0	0	0	0
CD	41 02 40			19.034	19.034	0	0	19.034	19.034
CD	41 03 00			1.152	1.235	0	0	1.152	1.235
				-83					
CD	41 04 40			5.615	5.615	0	0	5.615	5.615
CD	41 05 00			0	0	0	0	0	0
HE	41 06 40			12.612	12.612	0	0	12.612	12.612
CD	41 07 40			6.000	5.000	0	-432	6.000	4.568

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
CD	43 01 22		03	318	318	0	0	318	318		
CD	43 02 00		03	85	85	0	0	85	85		
HE	43 03 22		03	20	824	0	0	20	824		
HE	43 04 00		03	+20	+20	0	0	0	0		
CD	45 01 23		03	0	0	84	76	84	84		
CD	45 02 23		03	0	0	93	84	93	84		
				71.194	70.850	126	-406	71.320	70.444		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>							
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	01 01 00		03								
				Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits annuels et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)							
				Solde au 1er janvier							
				1.500	2.061	0	0	1.500	2.061		
				617	617	0	0	617	617		
				2.117	2.678	0	0	2.117	2.678		
				Dépenses à charge du Fonds							
				617	617	0	0	617	617		
				1.500	2.061	0	0	1.500	2.061		
CD	51 01 12		03	225	142	0	0	225	142		
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre							
				+83							
				Subventions et indemnités spécifiques							
CD	52 02 10		03	23	23	0	0	23	23		
				Subventions aux associations et organismes privés							
CD	52 03 10		03	0	30	0	0	0	30		
				Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité							
CD	61 02 00		03	1.410	1.410	0	0	1.410	1.410		
HE	61 03 41		03	450	450	0	0	450	450		
CD	63 02 00		03	0	70	0	0	0	70		
				Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel							
				Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité							
HE	72 01 00		03	400	292	-300	0	100	292		
				Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)							
HE	72 02 00		03	44	44	0	0	44	44		
				Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)							
CD	74 01 41		03	66	66	0	0	66	66		
				Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DENVA							
CD	74 02 00		03	22	22	0	0	22	22		
				Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)							

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
HE	74 05 00	03		Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	44	44	0	0	44	44
HE	81 01 00	03		Participation de la Région-SCRL Eco Technopôle Wallonie	0	0	0	0	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3.301	3.210	-300	0	3.001	3.210
				Totaux pour le programme 15.03.	74.495	74.060	-174	-406	74.321	73.654
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	617	617	—	—	617	617
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	1.500	2.061	—	—	1.500	2.061
				Programme 15.04.						
				Aides à l'Agriculture						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	12 03 00	04		Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	4.054	3.510	0	0	4.054	3.510
CD	12 04 00	04		Dont arrêté(s) de réallocation	1.600	1.570	0	0	1.600	1.570
CD	12 05 11	04		Dont arrêté(s) de transfert	-4.761	-4.761	0	0	0	418
CD	12 06 00	04		Dont arrêté(s) de réallocation	0	418	0	0	0	30
CD	21 01 00	04		Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	500	500	0	0	500	500
CD	31 01 12	04		Aides aux investissements agricoles	2.600	2.500	0	0	2.600	2.500
CD	31 02 12	04		Dont arrêté(s) de réallocation	-400	-970	0	0	0	2.000
CD	31 03 12	04		Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	0	2.000	0	0	0	750
CD	31 04 12	04		Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	16.000	10.700	0	0	16.000	10.700
				Dont arrêté(s) de réallocation		-300				

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
CD	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013 Dont arrêté(s) de transfert Dont arrêté(s) de réallocation	3.500	2.974	0	0	3.500	2.974
CD	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement Dont arrêté(s) de réallocation	620	620	0	0	620	620
CD	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	+600	+600	5.000	5.000	18.907	26.950
CD	31	08	00	04	Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau	500	250	0	0	500	250
CD	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	7.500	7.509	0	0	7.500	7.509
CD	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	0	0	0	0	0	0
CD	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation Dont arrêté(s) de réallocation	40	40	0	0	40	40
CD	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	-60	-60	-300	0	200	492
CD	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER Dont arrêté(s) de réallocation	70	70	0	0	70	70
CD	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	+60	+60	0	0	260	260
CD	34	01	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	260	260	0	0	260	260
CD	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	2.007	2.007	0	0	2.007	2.007
CD	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	210	210	0	0	210	210
CD	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	0	0	0	0	0	0
CD	41	03	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	814	784	0	0	814	784
CD	41	04	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	500	290	0	0	500	290
CD	43	04	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	350	350	0	0	350	350
CD	45	01	01	04	Dont arrêté(s) de transfert	274	500	0	0	274	500
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	-226	60.284	4.700	5.000	60.506	65.284
						55.806					

(En milliers EUR)

Mi- mstre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>											
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>											
CD	01	04	00	04	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.	296	404	0	0	296	404
					Solde au 1er janvier	319	319	0	0	319	319
					Recettes de l'année en cours	615	723	0	0	615	723
					Disponible pour l'année	319	319	0	0	319	319
					Dépenses à charge du Fonds	296	404	0	0	296	404
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
CD	51	01	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR	0	0	0	0	0	0
CD	51	02	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR 2007 - 2013	0	0	0	0	0	0
CD	51	03	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR	10	10	0	0	10	10
CD	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales - Cofinancement PDR	7.500	7.500	0	0	7.500	7.500
CD	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	500	500	0	0	500	500
CD	51	06	00	04	Aides pour la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR	0	0	0	0	0	0
CD	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
CD	61	01	00	04	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas laitiers	0	0	0	0	0	0
CD	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	500	500	0	0	500	500
CD	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	300	500	0	0	300	500
					Dont arrêté(s) de réallocation	-200	14	0	0	14	14
CD	74	01	22	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	14	14	0	0	14	14
CD	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						13.143	13.343	0	0	13.143	13.343
Totaux pour le programme 15.04.						68.949	73.627	4.700	5.000	73.649	78.627
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—	—	—	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						319	319	—	—	319	319
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						296	404	—	—	296	404

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
Programme 15.11.									
Nature, Forêt, Chasse-pêche									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CD	12 02 00	11		765	765	0	0	765	765
CD	12 03 30	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	864	900	0	0	864	900
CD	12 04 50	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	0	0	0	0	0	0
CD	12 05 30	11	Conventions d'études et contrats de service - Co-financement européen - PDR	654	630	0	0	654	630
CD	12 06 11	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	0	0	0	0	0	0
CD	12 07 11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	236	216	0	0	236	216
CD	12 08 30	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	221	216	0	0	221	216
CD	12 09 00	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	936	936	0	0	936	936
CD	12 10 00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	+9	+9	0	0	0	0
CD	33 01 00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	219	219	0	0	219	219
CD	33 03 00	11	Dont arrêté(s) de réallocation	+100	+100	0	0	0	0
CD	33 04 00	11	Dont arrêté(s) de réallocation	1.278	1.235	0	0	1.278	1.235
CD	33 05 00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	114	97	0	0	114	97
CD	33 06 00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	81	81	0	0	81	81
CD	33 07 00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	650	650	0	0	650	650
CD	33 08 00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	437	500	0	0	437	500
CD	33 09 00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	0	150	0	0	0	150
CD	33 10 00	11	Dont arrêté(s) de réallocation	366	509	0	0	366	509
				Dont arrêté(s) de réallocation				+259	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	n° 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
CD	33 11 00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	639	639	0	0	639	639
CD	33 12 00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	0	57	0	0	0	57
CD	34 01 41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	93	351	0	0	93	351
CD	34 04 00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	5	+258	0	0	5	10
CD	41 01 40	11	Dotations au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	475	475	0	0	475	475
CD	43 01 00	11	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	346	392	0	0	346	392
CD	43 02 00	11	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	-100	-58	0	0	475	475
CD	43 03 22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	200	100	0	0	200	100
CD	43 04 22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1.945	1.945	0	0	1.945	1.945
CD	43 06 22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	1.039	900	0	0	1.039	900
CD	43 07 22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	570	570	0	0	570	570
CD	44 01 00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable	650	550	0	0	650	550
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				13.258	13.418	0	0	13.258	13.418
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
CD	01 02 00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arton» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)						
Solde au 1er janvier				2.239	2.345	0	0	2.239	2.345
Recettes de l'année en cours				184	184	0	0	184	184
Disponibles pour l'année				2.423	2.529	0	0	2.423	2.529
Dépenses à charge du Fonds				184	184	0	0	184	184
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre				2.239	2.345	0	0	2.239	2.345

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
CD	01	03	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)	875	875	0	0	875	875
					Solde au 1er janvier	98	98	0	0	98	98
					Recettes de l'année en cours	973	973	0	0	973	973
					Disponibles pour l'année	98	98	0	0	98	98
					Dépenses à charge du Fonds	875	875	0	0	875	875
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						
CD	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	29	95	0	0	29	95
CD	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	957	677	0	0	957	677
					Dont arrêté(s) de transfert	-18	-18				
					Dont arrêté(s) de réallocation		-160				
CD	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	370	201	0	0	370	201
					Dont arrêté(s) de réallocation		-99				
CD	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	95	50	0	0	95	50
CD	52	06	00	11	Subventions au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de nature et de chasse et pêche - Cofinancement européen - PDR	12	12	0	0	12	12
CD	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, ...)	209	137	0	0	209	137
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100				
CD	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	142	50	0	0	142	50
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100				
CD	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	190	50	0	0	190	50
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100				
CD	63	01	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	50	308	0	0	50	308
					Dont arrêté(s) de transfert		-592				
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100				
CD	63	04	21	11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	0	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
CD	63 05 21		11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	144	209	0	0	144	209
CD	63 06 21		11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	252	150	0	0	252	150
				Dont arrêté(s) de réallocation		-100				
CD	63 07 21		11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	285	150	0	0	285	150
CD	70 01 10		11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	629	652	0	0	629	652
				Dont arrêté(s) de réallocation	-1	-1				
CD	70 02 10		11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	58	60	0	0	58	60
CD	70 03 10		11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	89	160	0	0	89	160
CD	70 04 00		11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	361	361	0	0	361	361
				Dont arrêté(s) de réallocation	-8	-8				
CD	71 01 10		11	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	90	198	0	0	90	198
CD	71 02 10		11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	0	0	0	0	0	0
CD	71 03 10		11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	180	360	0	0	180	360
CD	74 06 00		11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	315	365	0	0	315	365
				Dont arrêté(s) de réallocation		+50				
CD	74 07 22		11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	0	0	0	0	0	0
CD	74 08 00		11	Achat de biens meubles durables - cofinancement européen - LIFE	0	0	0	0	0	0
				Totaux pour le Titre II.	4.739	4.527	0	0	4.739	4.527
				Totaux pour le programme 15.11.	17.997	17.945	—	—	17.997	17.945
				Dont programme d'investissement	90	198	—	—	90	198
				Dont fonds budgétaires	282	282	—	—	282	282
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	3.114	3.220	—	—	3.114	3.220

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
Programme 15.12.									
Espace rural et naturel									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CD	12 02 00	12		815	1.005	0	0	815	1.005
Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes....									
CD	12 03 30	12		2.065	+190	0	0	2.065	2.972
Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme									
CD	12 05 30	12		4.059	2.972	0	0	4.059	4.433
Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux									
CD	12 08 00	12		180	+1.000	0	0	180	180
Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	14 04 10	12		110	180	0	0	110	122
Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux									
CD	31 02 00	12		+18	122	0	0	0	0
Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives									
CD	33 01 00	12		70	+18	0	0	70	70
Dont arrêté(s) de transfert									
CD	33 04 00	12		731	+58	0	0	731	855
Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	33 05 00	12		3.694	70	0	0	3.694	3.694
Subventions en matière de développement durable de l'espace rural									
CD	33 06 00	12		0	855	0	0	0	855
Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale									
CD	33 07 00	12		0	3.694	0	0	0	3.694
Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie									
CD	33 09 00	12		0	0	0	0	0	0
Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnementale et valorisation des matières organiques									
CD	33 10 00	12		0	46	0	0	0	46
Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)									
CD	41 01 00	12		95	+27	0	0	95	71
Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	41 02 00	12		399	71	0	0	399	427
Subvention au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface									
Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie									